

LE CULTIVATEUR

ADMINISTRATION : 1604-1606 Rue Notre-Dame.

L. J. TARTE & FRERE, Propriétaires

J. ISRAEL TARTE, M.P., Rédacteur en chef.

Lettres d'Ottawa

Le gouvernement invite M. Greenway

Consternation dans les rangs ministériels

Ottawa, 10 mars

L'opinion publique s'est accentuée, dans les derniers jours, avec une telle vigueur contre la loi mystificatrice, que le cabinet a été vu forcé d'avouer sa défaite et de confesser sa déroute.

« Je désire faire la déclaration que voici : Depuis la réponse faite, il y a quelques jours, à une question de M. McCarthy, le télégramme suivant a été reçu par Sir Donald Smith :

« Winnipeg, 5 mars 1896.

« Votre télégramme a reçu la plus sérieuse attention de la part de mes collègues. Tout en appréciant pleinement tout ce que vous dites, il nous semble évident que nous ne pouvons aller à Ottawa pour tenir une conférence avec l'invitation officielle du gouvernement fédéral. »

(Signé) GREENWAY.

« Vu l'assurance, a ajouté Sir Charles, que le gouvernement de Manitoba est désireux d'avoir une conférence, le gouvernement se propose, aussitôt que la seconde lecture du bill réformateur aura été lue, d'avoir une conférence avec M. Greenway en vue d'en arriver à un règlement de cette question sur une base qui serait satisfaisante pour son gouvernement et la minorité de Manitoba, mais dans le même temps le gouvernement fédéral se propose de continuer la discussion du bill de jour en jour, tel qu'autournerement décidé. »

« Voici donc le gouvernement résolu à inviter M. Greenway à venir traiter, négocier, conférer avec les autorités fédérales. »

« Mais M. Laurier a été vu à toutes les gémonies pour avoir suggéré une politique de conciliation. Il a été accusé de trahir sa race, sa religion, l'Eglise et la Divinité—pour avoir cru qu'une entente est possible avec la majorité du Manitoba. »

« Que va dire maintenant la presse mystérieuse ? Quelles excuses inventera-t-elle pour se soumettre à une politique qu'elle a condamnée et dénoncée avec si peu de mesure ? »

« Je ne sais si M. Greenway viendra à Ottawa et, s'il vient, quelles seront les conséquences des négociations qui auront lieu. Il est évident qu'il existe dans le cabinet deux courants : un qui veut négocier et l'autre qui ne veut pas. Vous pourriez peut-être par l'entremise de Sir Donald Smith, que les premières avances ont été faites. »

Sir Charles Tupper a subi hier un affront personnel qui lui a été très sensible. La compagnie du chemin de fer de Chignecto demandait, par l'entremise de M. Powell, une extension de temps pour continuer ses travaux, dans lesquels elle a déjà dépensé deux à trois millions de piastres.

Ce projet est cher à Sir Charles Tupper qui la toujours appuyé depuis quinze ans. Il s'est donc levé pour le défendre une fois de plus. Remarque que le bill devant la chambre ne comporte aucune dépense additionnelle d'argent.

M. Weldon, qui hait sir Charles comme du pain, s'est mis en frais de l'interroger. Il voulait obtenir la promesse qu'aucun travail d'argent public ne serait fait à la compagnie. Sur refus de sir Charles de faire cette déclaration, M. Weldon a dénoncé violemment l'entreprise. Quand la chambre fut appelée à voter, un douzaine de députés torse se prononcèrent contre le bill qui fut rejeté par une voix de majorité.

Imaginez-vous la colère de sir Charles, auquel cet incident fait bien sentir que le contrôle de la chambre ne lui appartient pas.

Mgr Taché en faveur d'une enquête

Discours éloquent

Ottawa 11 mars.

« L'Assemblée continue. Il est fort possible qu'il se prolonge jusqu'au milieu de la semaine prochaine. Les députés de la province de Québec y ont pris une part considérable et, je suis heureux de le dire, y ont fait, en général, bonne figure. »

Nous avons eu aujourd'hui des discours d'un intérêt plus qu'ordinaire par MM. Rinfret et Carroll.

M. Rinfret est connu de nos lecteurs. Il représente Lotbinière. Travailleur énergique, doué d'un jugement solide et éclairé, le Dr Rinfret est l'un des hommes les plus utiles de la chambre. Il a traité avec une grande lucidité la question des écoles. Il s'est appliqué spécialement à démontrer que la politique du parti torse est la cause véritable des difficultés actuelles. La défense qu'il a faite de l'attitude de M. Laurier lui a valu de chaleureux applaudissements. Répondant à ceux qui reprochent au chef de l'opposition de vouloir procéder au moyen d'une enquête, il a lu à la chambre les extraits suivants de la brochure publiée en 1894 par Mgr Taché :

« Il ne peut y avoir deux opinions sur l'intention qu'avaient les législateurs

Quelques considérations sur l'acte dit Réformateur

Personne ne saurait prédire le sort qui attend l'acte dit Réformateur. Les probabilités sont qu'il ne subira point sa troisième lecture. Passerait-il en seconde ?

Si le gouvernement n'avait à sa disposition les moyens d'influence et de corruption que donne le pouvoir exercé par des hommes sans scrupule, sa politique ne recevrait pas l'appui de cinquante députés.

L'opinion publique n'a plus maintenu d'indignation, elle sait que la loi soumise au parlement est non-seulement un acte électoral, mais un acte dangereux pour la minorité et pour le pays en général.

L'acte réformateur épuise les pouvoirs d'intervention du parlement quant au remède à apporter aux griefs causés par la loi de 1890 et ses amendements. C'est l'opinion des avocats les plus versés dans les études constitutionnelles. Le gouvernement, par la clause 112 dans laquelle il déclare « réserver au parlement le pouvoir de rendre d'autres lois réformatrices » a cru qu'il pourrait jeter de la poudre aux yeux des personnes sans connaissance des lois. Il n'a pas hésité à recourir à cette duperie.

« La clause 23 reconnaît le « principe » qu'un catholique « pourra, à son choix, demander que sa propriété ne soit pas impévue pour le soutien des écoles séparées », et faire option pour les écoles publiques.

Un haut dignitaire ecclésiastique nous dit récemment au sujet de cette clause : « Si les évêques approuvaient publiquement la liberté d'action qu'elle comporte, comment pourraient-ils plus tard exiger des catholiques qu'ils fassent option pour les écoles séparées ? »

« N'oublions pas que les écoles publiques reçoivent du gouvernement de la province des octrois qui leur permettent de se développer. »

« Les écoles séparées n'en recevront aucun, et seront incapables de se maintenir, de fonctionner avec efficacité, quoiqu'en puissent dire aujourd'hui certaines personnes. »

Nous en appelons à la population française du Manitoba, qui nous lit : est-elle en position de se passer d'octrois législatifs ? Aucun homme sérieux ne dira : Oui !

« Qui paiera les frais généraux d'organisation, le surintendant, les inspecteurs d'écoles, les frais de l'école normale, etc ? »

Il suffit de réfléchir pour être forcé d'admettre la complète inanité de la mesure ministérielle.

Mais nous voyons que le « Manitoba » compte sur un amendement à l'acte des Terres affectées aux écoles. La politique de ce journal—qui est pratiquement la propriété de M. Ives, ministre du commerce—est de se déclarer content du gouvernement fédéral, moyennant des promesses pour l'avenir !

Voici les mots mêmes du Statut fédéral qui régit le fonds provenant des Terres Publiques affectées aux écoles :

« Clause 23, Section 3. Tous les deniers réalisés de temps à autre par la vente des terres des écoles seront placés en effets publics fédéraux, pour former un fonds d'écoles, et l'intérêt en provenant, déduction faite du fonds de gestion, sera annuellement versé « au Trésor du gouvernement de la Province » ou du territoire où sont situées ces terres pour le soutien des écoles publiques qui seront établies et les deniers ainsi versés seront distribués à cette fin » par le gouvernement de cette province « ou de ce territoire de la manière qu'il jugera à propos. » (Statuts Révisés du Canada, chap. 54.)

« Le « Manitoba » dit que le parlement fédéral a le droit d'amender cette clause du statut de manière à donner aux catholiques leur part du revenu de ces terres. »

Si tel est le cas, pourquoi le gouvernement ne l'a-t-il pas fait dans son acte réformateur ? Que ne le fait-il, à cette heure ?

« Les hommes de sens commun, qui ne désirent point jouer le rôle d'aveugles volontaires ou de dupes ou de serviteurs du cabinet torse, se posent cette question—après avoir lu la clause du statut que nous mettons sous leurs regards. »

« De 1890 à 1895, nos conditionnels, surtout nos compatriotes au Manitoba, ont été nourris de promesses du genre de celle contenue dans l'article du journal qui sert de porte-voix et de porte-injure aux ministres. »

« La loi réformatrice ne donne rien, ne promet rien, ne conduit à rien, excepté à des conflits interminables. Elle est un instrument et un moyen d'élection entre les mains de politiciens aux abois. »

« Les hommes les plus éminents du jugement ne sont pas inapplicables, mais inconstitutionnels. »

« Pourquoi aidierions-nous à sa passion ? Quelques-uns nous répondent : Mgr Langvoix l'a accepté. »

« Sa grandeur n'est pas une autorité en droit constitutionnel et en matière légis-

L'acte Réformateur con-

lative. Elle est trompée, comme Mgr Taché l'a été, par les fripons qui, à cette heure même, essaient de se débarrasser de leur informe projet, et ont invité M. Greenway à venir négocier avec eux. »

L'attitude de Sir Oliver Mowat

Un avertissement sautaire

Le nom de Sir Oliver Mowat est synonyme de droiture, de fidélité, de loyauté à la constitution et aux droits qu'elle garantit.

Sir Oliver est l'un des pères de la confédération. Chef du gouvernement de sa province depuis vingt-trois ans, il a fait respecter avec une énergie qui ne s'est jamais démentie les dispositions et l'esprit du pacte de 1867. Il a été le rempart vivant des privilèges et de la liberté des catholiques dans Ontario. Quo de passions, que de préjugés ont été soulevés contre lui !

« Il a tenu ferme le drapeau de la justice pour tous. »

« Sa vaste expérience est aujourd'hui d'un inestimable prix. S'il est un homme dont la parole mérite l'attention, le respect, la considération publique—c'est lui. »

L'approbation que Sir Oliver vient de donner à la politique de M. Laurier, vaug le chef de l'opposition et ses amis des sans-outrages dont ils sont l'objet, et aussi des injustes préventions dont ils ont à souffrir.

« Nos lecteurs trouveront dans le Courrier d'aujourd'hui le compte-rendu des débats qui ont lieu dans la législature d'Ontario. »

« Ils ne manqueraient point d'observer la nature de la proposition faite par M. Crawford, l'un des députés conservateurs de la ville de Toronto. »

Tous les députés catholiques de la législature d'Ontario ont sanctionné de leurs votes l'attitude de Sir Oliver Mowat.

« Les accusations de trahison jetées dans les gazettes au service du cabinet contre M. Laurier et ses amis, s'adressent également au vieux champion de nos droits dans la plus importante des provinces de la confédération. »

« Les Chapais, les Jonas, les Royal, leurs congénères et leurs associés dans le partage du pécuniaire, font grande figure en vérité, en présence de Sir Oliver Mowat et de M. Laurier. »

« Le « Presse », qui a été d'une partialité criminelle contre M. Laurier au sujet de son discours, semble avoir compris depuis le gravité de la situation. Elle suggère—trahissement, il est vrai—une alliance avec Sir Oliver Mowat et le parti libéral d'Ontario. »

« Que n'a le « Presse », ni personne autre n'oublie que M. Laurier est le chef de ce parti—qui, à cette heure, est essentiellement le parti du respect de la constitution et de la liberté civile et religieuse. »

Mick et Nick

Le gouvernement les aime toujours

On connaît l'histoire scandaleuse des vols dérobés dans l'enquête parlementaire faite en 1891 sur les accusations portées par M. Tarte.

Il fut prouvé qu'un million de piastres avaient été volés—au moyen de faux rapports, de changements dans les contrats, dans les prix, d'achats d'officiers publics, etc.

Sir Hector Langevin fut jeté hors du cabinet, Thomas McGreevy et Nicholas Connolly allèrent en prison—deux petits mois !

« Le gouvernement prit une poursuite en recouvrement de \$800,000. »

« Après trois ou quatre ans de procédés, il tint les Connolly quittes et indemnes moyennant \$40,000—payables par versements. »

« Les versements, comme de raison, ne furent pas payés. »

« Le gouvernement prit une saisie sur les engins, instruments des Connolly. »

« A dix fois fois que la vente est annoncée, et deux fois que le gouvernement arrête lui-même la vente. »

« C'est le sept de mars que le gouvernement a osé pour la seconde fois se jeter à l'eau. »

« A l'heure fixée pour la vente, à King Street, plusieurs acheteurs étaient sur les lieux, prêts à encherir—ent'autres MM. McNamee, Mann, Leigh, Bissett, tous hommes de ressources financières bien connues. »

« M. O'Conner, l'avocat du gouvernement, déclara qu'il avait reçu du gouvernement l'ordre de ne pas laisser la vente se faire. »

« Elle est reniée à deux fois. »

« Les élections approchent, voyez-vous. »

Sir Charles Tupper a télégraphié aux conservateurs du Manitoba qu'il ne pourrait assister à la convention convoquée pour le 19 mars. Elle est donc reniée à plus tard. Sir Charles a assez à faire à Ottawa, sans entreprendre d'autre besogne. S'il a pensé qu'il aurait qu'à se montrer pour mettre l'opposition en fuite, il doit commencer à changer d'opinion.

Le Acte Réformateur con-

lative. Elle est trompée, comme Mgr Taché l'a été, par les fripons qui, à cette heure même, essaient de se débarrasser de leur informe projet, et ont invité M. Greenway à venir négocier avec eux. »

L'attitude de Sir Oliver Mowat

Un avertissement sautaire

Le nom de Sir Oliver Mowat est synonyme de droiture, de fidélité, de loyauté à la constitution et aux droits qu'elle garantit.

Sir Oliver est l'un des pères de la confédération. Chef du gouvernement de sa province depuis vingt-trois ans, il a fait respecter avec une énergie qui ne s'est jamais démentie les dispositions et l'esprit du pacte de 1867. Il a été le rempart vivant des privilèges et de la liberté des catholiques dans Ontario. Quo de passions, que de préjugés ont été soulevés contre lui !

« Il a tenu ferme le drapeau de la justice pour tous. »

« Sa vaste expérience est aujourd'hui d'un inestimable prix. S'il est un homme dont la parole mérite l'attention, le respect, la considération publique—c'est lui. »

L'approbation que Sir Oliver vient de donner à la politique de M. Laurier, vaug le chef de l'opposition et ses amis des sans-outrages dont ils sont l'objet, et aussi des injustes préventions dont ils ont à souffrir.

« Nos lecteurs trouveront dans le Courrier d'aujourd'hui le compte-rendu des débats qui ont lieu dans la législature d'Ontario. »

« Ils ne manqueraient point d'observer la nature de la proposition faite par M. Crawford, l'un des députés conservateurs de la ville de Toronto. »

Tous les députés catholiques de la législature d'Ontario ont sanctionné de leurs votes l'attitude de Sir Oliver Mowat.

« Les accusations de trahison jetées dans les gazettes au service du cabinet contre M. Laurier et ses amis, s'adressent également au vieux champion de nos droits dans la plus importante des provinces de la confédération. »

« Les Chapais, les Jonas, les Royal, leurs congénères et leurs associés dans le partage du pécuniaire, font grande figure en vérité, en présence de Sir Oliver Mowat et de M. Laurier. »

« Le « Presse », qui a été d'une partialité criminelle contre M. Laurier au sujet de son discours, semble avoir compris depuis le gravité de la situation. Elle suggère—trahissement, il est vrai—une alliance avec Sir Oliver Mowat et le parti libéral d'Ontario. »

« Que n'a le « Presse », ni personne autre n'oublie que M. Laurier est le chef de ce parti—qui, à cette heure, est essentiellement le parti du respect de la constitution et de la liberté civile et religieuse. »

Mick et Nick

Le gouvernement les aime toujours

On connaît l'histoire scandaleuse des vols dérobés dans l'enquête parlementaire faite en 1891 sur les accusations portées par M. Tarte.

Il fut prouvé qu'un million de piastres avaient été volés—au moyen de faux rapports, de changements dans les contrats, dans les prix, d'achats d'officiers publics, etc.

Sir Hector Langevin fut jeté hors du cabinet, Thomas McGreevy et Nicholas Connolly allèrent en prison—deux petits mois !

« Le gouvernement prit une poursuite en recouvrement de \$800,000. »

« Après trois ou quatre ans de procédés, il tint les Connolly quittes et indemnes moyennant \$40,000—payables par versements. »

« Les versements, comme de raison, ne furent pas payés. »

« Le gouvernement prit une saisie sur les engins, instruments des Connolly. »

« A dix fois fois que la vente est annoncée, et deux fois que le gouvernement arrête lui-même la vente. »

« C'est le sept de mars que le gouvernement a osé pour la seconde fois se jeter à l'eau. »

« A l'heure fixée pour la vente, à King Street, plusieurs acheteurs étaient sur les lieux, prêts à encherir—ent'autres MM. McNamee, Mann, Leigh, Bissett, tous hommes de ressources financières bien connues. »

« M. O'Conner, l'avocat du gouvernement, déclara qu'il avait reçu du gouvernement l'ordre de ne pas laisser la vente se faire. »

« Elle est reniée à deux fois. »

« Les élections approchent, voyez-vous. »

Sir Charles Tupper a télégraphié aux conservateurs du Manitoba qu'il ne pourrait assister à la convention convoquée pour le 19 mars. Elle est donc reniée à plus tard. Sir Charles a assez à faire à Ottawa, sans entreprendre d'autre besogne. S'il a pensé qu'il aurait qu'à se montrer pour mettre l'opposition en fuite, il doit commencer à changer d'opinion.

NOTES POLITIQUES

M. Beaujeu est allé rencontrer quelques-uns de ses amis du comté de Berthier, dimanche dernier, pour expliquer sa conduite sur l'affaire des écoles. S'il faut en croire les compte-rendus des journaux locaux, il aurait dit des gros mots contre un homme politique qu'il n'a pas nommé. Tous les détails que cet homme politique peut avoir, ne sont pas des arguments qui justifient le député de Berthier de se séparer de son chef et de son parti dans une circonstance aussi importante.

M. Beaujeu a aussi adressé au « Monde » une lettre dans laquelle il proteste contre un entretient public dans le « Cultivateur » de la semaine dernière. Nous regrettons que le député de Berthier se soit ainsi comporté comme il le fait. Il se croit, à lui seul, plus sage que M. Laurier, sir Oliver Mowat, etc. Nous en doutons. C'est notre droit. A n'est pas par des gros mots que l'on prouve que nous nous trompons dans l'interprétation de ses actes.

« Il y aura le 11 avril prochain à Valleyfield une grande assemblée publique à laquelle M. Laurier, M. D. L. P., M. Brodeur, M. P. M., M. Monét, M. P., M. Blasen, M. P. M., M. Tarte et autres députés assisteront. »

Tous les clubs libéraux de Montréal, le club libéral de Québec, etc., ont approuvé l'attitude de M. Laurier sur la question des écoles.

M. Diéguez, l'éminent et énergique député de Hébert à la législature de Québec, a donné vendredi dernier une conférence devant le club National de Montréal, sur les affaires provinciales. Il a remporté un brillant succès. Samedi, un cinquantaine d'amis lui ont offert un déjeuner. Force discours ont été prononcés.

« Le « Temps » est de la couleur du « Monde » et le « Monde » est de la couleur du « Temps. »

« Avis à tous nos amis de considérer ces journaux comme les instruments du cabinet fédéral. »

« Les ministres ont beau acquiescer des gazettes, « leur affaire est faite. »

« L'événement » sert à ses lecteurs les plus ridicules canotiers. Le dernier est que M. Geoffroy hésite à appuyer M. Laurier. De pareilles palinodies nous ont besoin d'être contredites. Ce ne sont pas des hommes du calibre du vaillant député de Verchères qui faiblissent ou font mentir la révolte dans les rangs à la veille des jours de grandes batailles !

« Le gouvernement demande toujours trois millions de piastres pour des fins militaires. »

« Le gouvernement est toujours entre les mains des conspirateurs qui ont cherché à étrangler leur chef ! »

« Le gouvernement se prépare toujours à emprunter quatre millions de piastres pour faire face à son déficit. »

« Dans le cortège, on a remarqué M. le juge Champagne, M. A. E. Poirier, avocat de Montréal ; J. D. Lafleur, avocat, et le sheriff Lapointe, de St-Scholastique, W. Deary, de Montréal ; J. Benoit, J. A. Piquin, E. Piquin, A. Séguin, profet du comté de Deux-Montagnes, H. Champagne, avocat, et autres notabilités de St-Eustache. »

« Nos condoléances à la famille du défunt. »

« Les porteurs des cotons de pelle étaient MM. P. Mainville, C. Guindon, B. Beauchamp, M. Duguet, J. Desjardins et T. Lessard. »

« Dans le cortège, on a remarqué M. le juge Champagne, M. A. E. Poirier, avocat de Montréal ; J. D. Lafleur, avocat, et le sheriff Lapointe, de St-Scholastique, W. Deary, de Montréal ; J. Benoit, J. A. Piquin, E. Piquin, A. Séguin, profet du comté de Deux-Montagnes, H. Champagne, avocat, et autres notabilités de St-Eustache. »

« Nos condoléances à la famille du défunt. »

« Les porteurs des cotons de pelle étaient MM. P. Mainville, C. Guindon, B. Beauchamp, M. Duguet, J. Desjardins et T. Lessard. »

« Dans le cortège, on a remarqué M. le juge Champagne, M. A. E. Poirier, avocat de Montréal ; J. D. Lafleur, avocat, et le sheriff Lapointe, de St-Scholastique, W. Deary, de Montréal ; J. Benoit, J. A. Piquin, E. Piquin, A. Séguin, profet du comté de Deux-Montagnes, H. Champagne, avocat, et autres notabilités de St-Eustache. »

« Nos condoléances à la famille du défunt. »

« Les porteurs des cotons de pelle étaient MM. P. Mainville, C. Guindon, B. Beauchamp, M. Duguet, J. Desjardins et T. Lessard. »

« Dans le cortège, on a remarqué M. le juge Champagne, M. A. E. Poirier, avocat de Montréal ; J. D. Lafleur, avocat, et le sheriff Lapointe, de St-Scholastique, W. Deary, de Montréal ; J. Benoit, J. A. Piquin, E. Piquin, A. Séguin, profet du comté de Deux-Montagnes, H. Champagne, avocat, et autres notabilités de St-Eustache. »

« Nos condoléances à la famille du défunt. »

« Les porteurs des cotons de pelle étaient MM. P. Mainville, C. Guindon, B. Beauchamp, M. Duguet, J. Desjardins et T. Lessard. »

« Dans le cortège, on a remarqué M. le juge Champagne, M. A. E. Poirier, avocat de Montréal ; J. D. Lafleur, avocat, et le sheriff Lapointe, de St-Scholastique, W. Deary, de Montréal ; J. Benoit, J. A. Piquin, E. Piquin, A. Séguin, profet du comté de Deux-Montagnes, H. Champagne, avocat, et autres notabilités de St-Eustache. »

« Nos condoléances à la famille du défunt. »

« Les porteurs des cotons de pelle étaient MM. P. Mainville, C. Guindon, B. Beauchamp, M. Duguet, J. Desjardins et T. Lessard. »

« Dans le cortège, on a remarqué M. le juge Champagne, M. A. E. Poirier, avocat de Montréal ; J. D. Lafleur, avocat, et le sheriff Lapointe, de St-Scholastique, W. Deary, de Montréal ; J. Benoit, J. A. Piquin, E. Piquin, A. Séguin, profet du comté de Deux-Montagnes, H. Champagne, avocat, et autres notabilités de St-Eustache. »

« Nos condoléances à la famille du défunt. »

« Les porteurs des cotons de pelle étaient MM. P. Mainville, C. Guindon, B. Beauchamp, M. Duguet, J. Desjardins et T. Lessard. »

« Dans le cortège, on a remarqué M. le juge Champagne, M. A. E. Poirier, avocat de Montréal ; J. D. Lafleur, avocat, et le sheriff Lapointe, de St-Scholastique, W. Deary, de Montréal ; J. Benoit, J. A. Piquin, E. Piquin, A. Séguin, profet du comté de Deux-Montagnes, H. Champagne, avocat, et autres notabilités de St-Eustache. »

« Nos condoléances à la famille du défunt. »

FEU REGIS BELANGER

A St-Lazare, comté de Bellechasse, le 24 février dernier, est décédé, à l'âge de près de 72 ans, un de ces citoyens considérés comme le type de l'honnêteté, de l'intelligence et du vrai patriote. Régis Belanger était né le 21 mars 1824. Il fut juge de paix pendant 20 ans et maire de ses paroisses pendant 18. En tête de toutes les œuvres de l'Eglise ou l'état était concerné, payant de sa personne et de ses biens, toujours prêt à tendre la main à l'infortuné, de son argent, de son bien, de sa nature noble et énergique, un prestige considérable s'était attaché à ses paroles ainsi bien qu'à ses actes. Sa mort a été un grand vœu dans la paroisse et sa mémoire y sera longtemps gravée au fond des cœurs. Son service a eu lieu le 27 février, à 10 heures du matin, par le pasteur de la paroisse, M. J. G. Gagnon, et fut assisté par un grand nombre de paroissiens et de visiteurs. Les obsèques eurent lieu le 28 février, à 10 heures du matin, par le pasteur de la paroisse, M. J. G. Gagnon, et furent assistées par un grand nombre de paroissiens et de visiteurs. Les obsèques eurent lieu le 29 février, à 10 heures du matin, par le pasteur de la paroisse, M. J. G. Gagnon, et furent assistées par un grand nombre de paroissiens et de visiteurs.

MORT D'UN BON LIBERAL

Nous avons appris avec regret la mort de M. Lambert Guérin, de St-Eustache.

Le défunt était un chaud libéral et il a été témoin de lui plusieurs fois comme candidat libéral à Deux-Montagnes.

Le défunt n'était âgé que de 51 ans. Ses funérailles ont eu lieu lundi au milieu d'un grand concours de parents et d'amis.

Le défunt était conduit par M. Horace Guérin et le Dr C. Lussier, frère et beau-frère du défunt.

Les porteurs des cotons de pelle étaient MM. P. Mainville, C. Guindon, B. Beauchamp, M. Duguet, J. Desjardins et T. Lessard.

Dans le cortège, on a remarqué M. le juge Champagne, M. A. E. Poirier, avocat de Montréal ; J. D. Lafleur, avocat, et le sheriff Lapointe, de St-Scholastique, W. Deary, de Montréal ; J. Benoit, J. A. Piquin, E. Piquin, A. Séguin, profet du comté de Deux-Montagnes, H. Champagne, avocat, et autres notabilités de St-Eustache.

LE "CULTIVATEUR"

TRIM DE L'ABONNEMENT A LA VILLE
Un an... \$1.00
Six mois... \$0.50
Trois mois... \$0.25

ANNONCES
Première insertion... 10 centes par ligne
Insertions subséquentes... 5 centes

MONTREAL, 14 MAI 1896.

LA LANGUE FRANCAISE EN CANADA

La France est notre berceau
C'est un précieux héritage dont nous sommes fiers

Pour tous les Canadiens français qui s'intéressent à l'avenir de leur nationalité, la langue française en Canada joue un rôle de premier ordre.

Je résume en peu de mots :
Il nous faut parler français autant que possible dans nos familles, dans nos clubs, dans nos sociétés, sur nos théâtres, dans nos assemblées.

Encourageons la presse française, notre littérature nationale, nos journaux et revues littéraires (sans oublier de les payer).

Ne nous lassons pas de lire et d'apprécier les œuvres de nos hommes de lettres qui ont su faire honneur au nom Canadien ; n'en soyons pas jaloux, et dans nos critiques traitons-nous comme des frères.

Employons et faisons valoir le français comme langue officielle dans les limites permises par la loi, dans nos correspondances, à la cour, à la tribune, dans l'enseignement.

Parlons et écrivons aussi correctement que possible, évitant les anglicismes et les locutions anglaises, car angliciser notre langue, c'est la trahir, l'asservir, la dépeupler de son cachet national.

Un point d'une grande importance, c'est d'imprimer à l'éducation des nôtres une direction et un élan constants vers le développement et le progrès de la langue française.

Le dialecte bien appris sous le toit paternel, à l'école, au collège ou au couvent ne s'oublie jamais.

Donner à la langue française la prépondérance qu'elle mérite, au moins dans la Province de Québec, c'est pour nous Canadiens français un acte de patriotisme ; c'est contredire avec courtoisie nos compatriotes anglais à apprendre la langue de Fénelon, de Lacordaire, de Lamartine et de Chateaubriand.

Canadiens d'origine française ne rengeons pas de parler le langage de vos pères, et quand un correspondant vous demandera un renseignement sur la rue, ne serait-ce pas facile et stupide en lui répondre : "I don't speak french" ?

En faisant le choix d'ouvrages littéraires, donnons la préférence aux productions saines, sérieuses, morales, patriotiques, tirées de l'histoire glorieuse de nos ancêtres.

Efforçons nous surtout de conserver à notre langue son caractère officiel. La constitution qui nous régit la reconnaît comme telle ; sur ce point il n'y a pas à transiger ; il faut défendre le terrain pouce par pouce.

Il n'est pas de moment que le français cesse de être la langue officielle dans le pays. L'heure de notre déchéance nationale aura sonné, et la nationalité canadienne française ne sera plus qu'un vain nom.

Ne craignons pas de patroniser, la tête haute, ce doux langage, qui nous a été appris à bréger sur les genoux de nos mères, qui le premier a charmé les cœurs de notre fleur de jeunesse, la langue de la diplomatie, de la plupart des grands maîtres, la langue qui a produit tant d'œuvres de génie dans toutes les sciences et dans tous les arts, l'idéologie qui se prête mieux à la cadence, à l'harmonie, à la clarté, à l'expression juste et limpide de la pensée humaine.

Toutefois, je ne veux pas être contre et exclusif : Comme sujets britanniques nous devons aussi savoir l'anglais. Nos rapports avec les nationalités sœurs qui nous entourent nous en font une nécessité : En un mot, étudions le français par goût et avant tout, étudions l'anglais par devoir et au besoin ; possédant les deux langues nous serons en état de rendre le tribut à notre souverain comme à notre nationalité.

L'histoire nous a été contée de ce vaste empire qui fait flotter ses drapeaux jusqu'aux antipodes, et sur lequel le soleil ne se couche pas, n'exige point que ses sujets renient leur origine. Elle régit sur des Etats libres dans un état de liberté, et sa couronne ornée de diamants variés par leur type, leur nature, leur provenance, n'en est que plus brillante et plus glorieuse.

Voilà toute ma pensée : Je l'exprime en français et en toute franchise : Dieu et mon Droit. Honni soit qui mal y pense ! Et l'on peut penser comme moi, sans cesser d'être loyal sujet de Sa Majesté.

ACCUSATION D'HOMICIDE

Richard Rioux devant le magistrat
Témoignages importants

Sherbrooke, Qué. — On a commencé mardi dernier, devant M. R. P. Vallée, magistrat de district, qui remplace par commission spéciale, depuis plusieurs mois, le magistrat Rioux — le procès du jeune Rioux, accusé d'homicide.

Résumons l'histoire de la cause. Richard Rioux, âgé de 22 ans, étudiant au collège de pharmacie de Montréal, se trouvant, le 30 décembre dernier, dans un restaurant de Sherbrooke, avec quelques amis, vint faire des remontrances à quelques personnes qui se disputaient dans la salle.

Richard Rioux, âgé de 22 ans, étudiant au collège de pharmacie de Montréal, se trouvant, le 30 décembre dernier, dans un restaurant de Sherbrooke, avec quelques amis, vint faire des remontrances à quelques personnes qui se disputaient dans la salle.

Le premier témoin entendu est M. J. Alme Darche, de Sherbrooke, étudiant en médecine, frère de McGill. Par ses lèvres, le 29 décembre dernier, il a raconté l'histoire de ce qui s'est passé.

Le premier témoin entendu est M. J. Alme Darche, de Sherbrooke, étudiant en médecine, frère de McGill. Par ses lèvres, le 29 décembre dernier, il a raconté l'histoire de ce qui s'est passé.

Le premier témoin entendu est M. J. Alme Darche, de Sherbrooke, étudiant en médecine, frère de McGill. Par ses lèvres, le 29 décembre dernier, il a raconté l'histoire de ce qui s'est passé.

Le premier témoin entendu est M. J. Alme Darche, de Sherbrooke, étudiant en médecine, frère de McGill. Par ses lèvres, le 29 décembre dernier, il a raconté l'histoire de ce qui s'est passé.

Le premier témoin entendu est M. J. Alme Darche, de Sherbrooke, étudiant en médecine, frère de McGill. Par ses lèvres, le 29 décembre dernier, il a raconté l'histoire de ce qui s'est passé.

Le premier témoin entendu est M. J. Alme Darche, de Sherbrooke, étudiant en médecine, frère de McGill. Par ses lèvres, le 29 décembre dernier, il a raconté l'histoire de ce qui s'est passé.

Le premier témoin entendu est M. J. Alme Darche, de Sherbrooke, étudiant en médecine, frère de McGill. Par ses lèvres, le 29 décembre dernier, il a raconté l'histoire de ce qui s'est passé.

Le premier témoin entendu est M. J. Alme Darche, de Sherbrooke, étudiant en médecine, frère de McGill. Par ses lèvres, le 29 décembre dernier, il a raconté l'histoire de ce qui s'est passé.

Le premier témoin entendu est M. J. Alme Darche, de Sherbrooke, étudiant en médecine, frère de McGill. Par ses lèvres, le 29 décembre dernier, il a raconté l'histoire de ce qui s'est passé.

Le premier témoin entendu est M. J. Alme Darche, de Sherbrooke, étudiant en médecine, frère de McGill. Par ses lèvres, le 29 décembre dernier, il a raconté l'histoire de ce qui s'est passé.

Le premier témoin entendu est M. J. Alme Darche, de Sherbrooke, étudiant en médecine, frère de McGill. Par ses lèvres, le 29 décembre dernier, il a raconté l'histoire de ce qui s'est passé.

Le premier témoin entendu est M. J. Alme Darche, de Sherbrooke, étudiant en médecine, frère de McGill. Par ses lèvres, le 29 décembre dernier, il a raconté l'histoire de ce qui s'est passé.

Le premier témoin entendu est M. J. Alme Darche, de Sherbrooke, étudiant en médecine, frère de McGill. Par ses lèvres, le 29 décembre dernier, il a raconté l'histoire de ce qui s'est passé.

Le premier témoin entendu est M. J. Alme Darche, de Sherbrooke, étudiant en médecine, frère de McGill. Par ses lèvres, le 29 décembre dernier, il a raconté l'histoire de ce qui s'est passé.

Le premier témoin entendu est M. J. Alme Darche, de Sherbrooke, étudiant en médecine, frère de McGill. Par ses lèvres, le 29 décembre dernier, il a raconté l'histoire de ce qui s'est passé.

Le premier témoin entendu est M. J. Alme Darche, de Sherbrooke, étudiant en médecine, frère de McGill. Par ses lèvres, le 29 décembre dernier, il a raconté l'histoire de ce qui s'est passé.

ECHAPPE BELLE

Aventure périlleuse sur la glace
Une équipe d'hommes composée d'une dizaine d'individus, travaillaient pour M. O. L. Heneault, près du septième pilier de la glace sur des traîneaux.

Une équipe d'hommes composée d'une dizaine d'individus, travaillaient pour M. O. L. Heneault, près du septième pilier de la glace sur des traîneaux.

Une équipe d'hommes composée d'une dizaine d'individus, travaillaient pour M. O. L. Heneault, près du septième pilier de la glace sur des traîneaux.

Une équipe d'hommes composée d'une dizaine d'individus, travaillaient pour M. O. L. Heneault, près du septième pilier de la glace sur des traîneaux.

Une équipe d'hommes composée d'une dizaine d'individus, travaillaient pour M. O. L. Heneault, près du septième pilier de la glace sur des traîneaux.

Une équipe d'hommes composée d'une dizaine d'individus, travaillaient pour M. O. L. Heneault, près du septième pilier de la glace sur des traîneaux.

Une équipe d'hommes composée d'une dizaine d'individus, travaillaient pour M. O. L. Heneault, près du septième pilier de la glace sur des traîneaux.

Une équipe d'hommes composée d'une dizaine d'individus, travaillaient pour M. O. L. Heneault, près du septième pilier de la glace sur des traîneaux.

Une équipe d'hommes composée d'une dizaine d'individus, travaillaient pour M. O. L. Heneault, près du septième pilier de la glace sur des traîneaux.

Une équipe d'hommes composée d'une dizaine d'individus, travaillaient pour M. O. L. Heneault, près du septième pilier de la glace sur des traîneaux.

Une équipe d'hommes composée d'une dizaine d'individus, travaillaient pour M. O. L. Heneault, près du septième pilier de la glace sur des traîneaux.

Une équipe d'hommes composée d'une dizaine d'individus, travaillaient pour M. O. L. Heneault, près du septième pilier de la glace sur des traîneaux.

Une équipe d'hommes composée d'une dizaine d'individus, travaillaient pour M. O. L. Heneault, près du septième pilier de la glace sur des traîneaux.

Une équipe d'hommes composée d'une dizaine d'individus, travaillaient pour M. O. L. Heneault, près du septième pilier de la glace sur des traîneaux.

Une équipe d'hommes composée d'une dizaine d'individus, travaillaient pour M. O. L. Heneault, près du septième pilier de la glace sur des traîneaux.

Une équipe d'hommes composée d'une dizaine d'individus, travaillaient pour M. O. L. Heneault, près du septième pilier de la glace sur des traîneaux.

Une équipe d'hommes composée d'une dizaine d'individus, travaillaient pour M. O. L. Heneault, près du septième pilier de la glace sur des traîneaux.

Une équipe d'hommes composée d'une dizaine d'individus, travaillaient pour M. O. L. Heneault, près du septième pilier de la glace sur des traîneaux.

Une équipe d'hommes composée d'une dizaine d'individus, travaillaient pour M. O. L. Heneault, près du septième pilier de la glace sur des traîneaux.

Une équipe d'hommes composée d'une dizaine d'individus, travaillaient pour M. O. L. Heneault, près du septième pilier de la glace sur des traîneaux.

Une équipe d'hommes composée d'une dizaine d'individus, travaillaient pour M. O. L. Heneault, près du septième pilier de la glace sur des traîneaux.

Une équipe d'hommes composée d'une dizaine d'individus, travaillaient pour M. O. L. Heneault, près du septième pilier de la glace sur des traîneaux.

Une équipe d'hommes composée d'une dizaine d'individus, travaillaient pour M. O. L. Heneault, près du septième pilier de la glace sur des traîneaux.

Une équipe d'hommes composée d'une dizaine d'individus, travaillaient pour M. O. L. Heneault, près du septième pilier de la glace sur des traîneaux.

Une équipe d'hommes composée d'une dizaine d'individus, travaillaient pour M. O. L. Heneault, près du septième pilier de la glace sur des traîneaux.

Une équipe d'hommes composée d'une dizaine d'individus, travaillaient pour M. O. L. Heneault, près du septième pilier de la glace sur des traîneaux.

Une équipe d'hommes composée d'une dizaine d'individus, travaillaient pour M. O. L. Heneault, près du septième pilier de la glace sur des traîneaux.

Une équipe d'hommes composée d'une dizaine d'individus, travaillaient pour M. O. L. Heneault, près du septième pilier de la glace sur des traîneaux.

Une équipe d'hommes composée d'une dizaine d'individus, travaillaient pour M. O. L. Heneault, près du septième pilier de la glace sur des traîneaux.

Une équipe d'hommes composée d'une dizaine d'individus, travaillaient pour M. O. L. Heneault, près du septième pilier de la glace sur des traîneaux.

Une équipe d'hommes composée d'une dizaine d'individus, travaillaient pour M. O. L. Heneault, près du septième pilier de la glace sur des traîneaux.

UNE TOURNEE EN BICYCLE

L'expérience d'un clerc d'été dans une longue et fatigante course
Il a parcouru complètement 3,000 milles sur son bicyclette.

Il a parcouru complètement 3,000 milles sur son bicyclette.

Il a parcouru complètement 3,000 milles sur son bicyclette.

Il a parcouru complètement 3,000 milles sur son bicyclette.

Il a parcouru complètement 3,000 milles sur son bicyclette.

Il a parcouru complètement 3,000 milles sur son bicyclette.

Il a parcouru complètement 3,000 milles sur son bicyclette.

Il a parcouru complètement 3,000 milles sur son bicyclette.

Il a parcouru complètement 3,000 milles sur son bicyclette.

Il a parcouru complètement 3,000 milles sur son bicyclette.

Il a parcouru complètement 3,000 milles sur son bicyclette.

Il a parcouru complètement 3,000 milles sur son bicyclette.

Il a parcouru complètement 3,000 milles sur son bicyclette.

Il a parcouru complètement 3,000 milles sur son bicyclette.

Il a parcouru complètement 3,000 milles sur son bicyclette.

Il a parcouru complètement 3,000 milles sur son bicyclette.

Il a parcouru complètement 3,000 milles sur son bicyclette.

Il a parcouru complètement 3,000 milles sur son bicyclette.

Il a parcouru complètement 3,000 milles sur son bicyclette.

Il a parcouru complètement 3,000 milles sur son bicyclette.

Il a parcouru complètement 3,000 milles sur son bicyclette.

Il a parcouru complètement 3,000 milles sur son bicyclette.

Il a parcouru complètement 3,000 milles sur son bicyclette.

Il a parcouru complètement 3,000 milles sur son bicyclette.

Il a parcouru complètement 3,000 milles sur son bicyclette.

Il a parcouru complètement 3,000 milles sur son bicyclette.

Il a parcouru complètement 3,000 milles sur son bicyclette.

Il a parcouru complètement 3,000 milles sur son bicyclette.

Il a parcouru complètement 3,000 milles sur son bicyclette.

Il a parcouru complètement 3,000 milles sur son bicyclette.

Il a parcouru complètement 3,000 milles sur son bicyclette.

DECISION IMPOTANTE

Une importante décision a été rendue, la semaine dernière, par le juge Chartrand, dans une cause de Leon L. Corbett, avocat, contre la Manufacture d'Assurance Accident Insurance Company.

Une importante décision a été rendue, la semaine dernière, par le juge Chartrand, dans une cause de Leon L. Corbett, avocat, contre la Manufacture d'Assurance Accident Insurance Company.

Une importante décision a été rendue, la semaine dernière, par le juge Chartrand, dans une cause de Leon L. Corbett, avocat, contre la Manufacture d'Assurance Accident Insurance Company.

Une importante décision a été rendue, la semaine dernière, par le juge Chartrand, dans une cause de Leon L. Corbett, avocat, contre la Manufacture d'Assurance Accident Insurance Company.

Une importante décision a été rendue, la semaine dernière, par le juge Chartrand, dans une cause de Leon L. Corbett, avocat, contre la Manufacture d'Assurance Accident Insurance Company.

Une importante décision a été rendue, la semaine dernière, par le juge Chartrand, dans une cause de Leon L. Corbett, avocat, contre la Manufacture d'Assurance Accident Insurance Company.

Une importante décision a été rendue, la semaine dernière, par le juge Chartrand, dans une cause de Leon L. Corbett, avocat, contre la Manufacture d'Assurance Accident Insurance Company.

Une importante décision a été rendue, la semaine dernière, par le juge Chartrand, dans une cause de Leon L. Corbett, avocat, contre la Manufacture d'Assurance Accident Insurance Company.

Une importante décision a été rendue, la semaine dernière, par le juge Chartrand, dans une cause de Leon L. Corbett, avocat, contre la Manufacture d'Assurance Accident Insurance Company.

Une importante décision a été rendue, la semaine dernière, par le juge Chartrand, dans une cause de Leon L. Corbett, avocat, contre la Manufacture d'Assurance Accident Insurance Company.

Une importante décision a été rendue, la semaine dernière, par le juge Chartrand, dans une cause de Leon L. Corbett, avocat, contre la Manufacture d'Assurance Accident Insurance Company.

Une importante décision a été rendue, la semaine dernière, par le juge Chartrand, dans une cause de Leon L. Corbett, avocat, contre la Manufacture d'Assurance Accident Insurance Company.

Une importante décision a été rendue, la semaine dernière, par le juge Chartrand, dans une cause de Leon L. Corbett, avocat, contre la Manufacture d'Assurance Accident Insurance Company.

Une importante décision a été rendue, la semaine dernière, par le juge Chartrand, dans une cause de Leon L. Corbett, avocat, contre la Manufacture d'Assurance Accident Insurance Company.

Une importante décision a été rendue, la semaine dernière, par le juge Chartrand, dans une cause de Leon L. Corbett, avocat, contre la Manufacture d'Assurance Accident Insurance Company.

Une importante décision a été rendue, la semaine dernière, par le juge Chartrand, dans une cause de Leon L. Corbett, avocat, contre la Manufacture d'Assurance Accident Insurance Company.

Une importante décision a été rendue, la semaine dernière, par le juge Chartrand, dans une cause de Leon L. Corbett, avocat, contre la Manufacture d'Assurance Accident Insurance Company.

Une importante décision a été rendue, la semaine dernière, par le juge Chartrand, dans une cause de Leon L. Corbett, avocat, contre la Manufacture d'Assurance Accident Insurance Company.

Une importante décision a été rendue, la semaine dernière, par le juge Chartrand, dans une cause de Leon L. Corbett, avocat, contre la Manufacture d'Assurance Accident Insurance Company.

Une importante décision a été rendue, la semaine dernière, par le juge Chartrand, dans une cause de Leon L. Corbett, avocat, contre la Manufacture d'Assurance Accident Insurance Company.

Une importante décision a été rendue, la semaine dernière, par le juge Chartrand, dans une cause de Leon L. Corbett, avocat, contre la Manufacture d'Assurance Accident Insurance Company.

Une importante décision a été rendue, la semaine dernière, par le juge Chartrand, dans une cause de Leon L. Corbett, avocat, contre la Manufacture d'Assurance Accident Insurance Company.

Une importante décision a été rendue, la semaine dernière, par le juge Chartrand, dans une cause de Leon L. Corbett, avocat, contre la Manufacture d'Assurance Accident Insurance Company.

Une importante décision a été rendue, la semaine dernière, par le juge Chartrand, dans une cause de Leon L. Corbett, avocat, contre la Manufacture d'Assurance Accident Insurance Company.

Une importante décision a été rendue, la semaine dernière, par le juge Chartrand, dans une cause de Leon L. Corbett, avocat, contre la Manufacture d'Assurance Accident Insurance Company.

Une importante décision a été rendue, la semaine dernière, par le juge Chartrand, dans une cause de Leon L. Corbett, avocat, contre la Manufacture d'Assurance Accident Insurance Company.

Une importante décision a été rendue, la semaine dernière, par le juge Chartrand, dans une cause de Leon L. Corbett, avocat, contre la Manufacture d'Assurance Accident Insurance Company.

Une importante décision a été rendue, la semaine dernière, par le juge Chartrand, dans une cause de Leon L. Corbett, avocat, contre la Manufacture d'Assurance Accident Insurance Company.

Une importante décision a été rendue, la semaine dernière, par le juge Chartrand, dans une cause de Leon L. Corbett, avocat, contre la Manufacture d'Assurance Accident Insurance Company.

Une importante décision a été rendue, la semaine dernière, par le juge Chartrand, dans une cause de Leon L. Corbett, avocat, contre la Manufacture d'Assurance Accident Insurance Company.

Une importante décision a été rendue, la semaine dernière, par le juge Chartrand, dans une cause de Leon L. Corbett, avocat, contre la Manufacture d'Assurance Accident Insurance Company.

LES POUPEES DIAMOND DYE

Les dernières nouveautés pour la maison
Nous enverrons par la poste à ceux qui nous en feront la demande six poupées assorties, avec un petit six robes, sur réception de quatre centes en timbres.

Les dernières nouveautés pour la maison

Les dernières nouveautés pour la maison

Les dernières nouveautés pour la maison

Les dernières nouveautés pour la maison

Les dernières nouveautés pour la maison

Les dernières nouveautés pour la maison

Les dernières nouveautés pour la maison

Les dernières nouveautés pour la maison

Les dernières nouveautés pour la maison

Les dernières nouveautés pour la maison

Les dernières nouveautés pour la maison

Les dernières nouveautés pour la maison

Les dernières nouveautés pour la maison

Les dernières nouveautés pour la maison

Les dernières nouveautés pour la maison

Les dernières nouveautés pour la maison

Les dernières nouveautés pour la maison

Les dernières nouveautés pour la maison

Les dernières nouveautés pour la maison

Les dernières nouveautés pour la maison

Les dernières nouveautés pour la maison

Les dernières nouveautés pour la maison

Les dernières nouveautés pour la maison

Les dernières nouveautés pour la maison

Les dernières nouveautés pour la maison

Les dernières nouveautés pour la maison

Les dernières nouveautés pour la maison

Les dernières nouveautés pour la maison

Les dernières nouveautés pour la maison

Les dernières nouveautés pour la maison

FATAL ACCIDENT

Un homme saisi en deux
Un fatal accident est arrivé à Woodlawn à 13 milles milles de Capp, Ont. James Newham, âgé de dix-huit ans, travaillait à la scierie de Vance, lorsqu'il se trouvait à l'entrée d'une scierie, il fut saisi en deux.

Un homme saisi en deux

Un homme saisi en deux

Un homme saisi en deux

Un homme saisi en deux

Un homme saisi en deux

Un homme saisi en deux

Un homme saisi en deux

Un homme saisi en deux

Un homme saisi en deux

Un homme saisi en deux

Un homme saisi en deux

Un homme saisi en deux

Un homme saisi en deux

Un homme saisi en deux

Un homme saisi en deux

Un homme saisi en deux

Un homme saisi en deux

Un homme saisi en deux

MONTREAL, 14 MARS 1896

PARLEMENT FEDERAL

Séance du 3 mars

La séance d'aujourd'hui au Parlement comptera parmi les plus mémorables dans les annales politiques du Canada.

La salle était bondée et l'on sentait qu'il allait se dérouler quelque chose d'émouvant.

Sir Charles Tupper, en sa qualité de leader de la Chambre, propose la seconde lecture de la loi réparatrice, qui est au premier ordre du jour.

C'est la Confédération qui a fait de notre pays ce qu'il est aujourd'hui, mais il n'en aurait été ainsi si l'on n'était garanti aux minorités protestantes ou catholiques de leurs droits.

La loi donne au Parlement le pouvoir absolu, indéfiniment d'intervenir pour protéger la minorité dont les droits et privilèges au matière d'éducation ont été violés.

Le gouvernement fédéral ne sera appelé à exercer les pouvoirs que lui donne le bill que si les autorités provinciales refusent d'agir.

Le deuxième jour du débat sur la question scolaire a été très intéressante.

En reprenant le débat, M. Edgar admet l'importance de la question et les dangers qu'elle présente pour la

locaux. Voilà la conduite tenue par le parti conservateur depuis son origine jusqu'à aujourd'hui.

Sir A. P. se défend ensuite de répondre au discours de M. Laurier et termine en exprimant le regret qu'il a causé à tout le monde.

D'après lui, le projet de loi ne rendrait nullement justice à la minorité.

Plus le projet de loi était de telle manière qu'on ne pouvait l'amender.

On donnait le pouvoir d'intervenir de la part du gouvernement, et pas un mot dans le bill ne peut être interprété comme entaché de coercition.

Le gouvernement a cru de son devoir de se conformer à la loi, à la Constitution et il le fait avec modération.

Le deuxième jour du débat sur la question scolaire a été très intéressante.

En reprenant le débat, M. Edgar admet l'importance de la question et les dangers qu'elle présente pour la

des libéraux, parce que les trois créés par le premier ministre Greenway en vue d'un compromis, si les libéraux venaient au pouvoir.

La Chambre avait les paroles d'évêques et d'ecclésiastiques, des lords du Conseil Privé, de nombre de classes de gens, mais on ne savait pas qui était bien et qui était mal.

La conciliation était la véritable politique à prendre; mais le gouvernement avait consulté le Manitoba d'une manière brutale.

Après les affaires de procédure, M. Hon. M. Ives a terminé son discours.

Le bill actuel était plus satisfaisant et il rendrait à la petite minorité les droits qui lui auraient jamais dû être enlevés.

Le bill actuel était plus satisfaisant et il rendrait à la petite minorité les droits qui lui auraient jamais dû être enlevés.

Le bill actuel était plus satisfaisant et il rendrait à la petite minorité les droits qui lui auraient jamais dû être enlevés.

Le bill actuel était plus satisfaisant et il rendrait à la petite minorité les droits qui lui auraient jamais dû être enlevés.

Le bill actuel était plus satisfaisant et il rendrait à la petite minorité les droits qui lui auraient jamais dû être enlevés.

Le bill actuel était plus satisfaisant et il rendrait à la petite minorité les droits qui lui auraient jamais dû être enlevés.

Le bill actuel était plus satisfaisant et il rendrait à la petite minorité les droits qui lui auraient jamais dû être enlevés.

Le bill actuel était plus satisfaisant et il rendrait à la petite minorité les droits qui lui auraient jamais dû être enlevés.

Le bill actuel était plus satisfaisant et il rendrait à la petite minorité les droits qui lui auraient jamais dû être enlevés.

Le bill actuel était plus satisfaisant et il rendrait à la petite minorité les droits qui lui auraient jamais dû être enlevés.

Le bill actuel était plus satisfaisant et il rendrait à la petite minorité les droits qui lui auraient jamais dû être enlevés.

Le bill actuel était plus satisfaisant et il rendrait à la petite minorité les droits qui lui auraient jamais dû être enlevés.



HON. M. OLIVER MOWAT, Premier Ministre de la Province d'Ontario

Legislature d'Ontario

La question des écoles discutée

Sir Oliver Mowat donne de sages conseils

A sa séance du 4 mars courant, la législature d'Ontario a discuté la question des écoles du Manitoba.

Le bill actuel était plus satisfaisant et il rendrait à la petite minorité les droits qui lui auraient jamais dû être enlevés.

Le bill actuel était plus satisfaisant et il rendrait à la petite minorité les droits qui lui auraient jamais dû être enlevés.

Le bill actuel était plus satisfaisant et il rendrait à la petite minorité les droits qui lui auraient jamais dû être enlevés.

Le bill actuel était plus satisfaisant et il rendrait à la petite minorité les droits qui lui auraient jamais dû être enlevés.

Le bill actuel était plus satisfaisant et il rendrait à la petite minorité les droits qui lui auraient jamais dû être enlevés.

Le bill actuel était plus satisfaisant et il rendrait à la petite minorité les droits qui lui auraient jamais dû être enlevés.

Le bill actuel était plus satisfaisant et il rendrait à la petite minorité les droits qui lui auraient jamais dû être enlevés.

accompagné de graves dangers pour les intérêts de la Puissance en général, et compris les intérêts de la minorité catholique romaine, pour l'avantage de laquelle la législation préparée est destinée.

Le bill actuel était plus satisfaisant et il rendrait à la petite minorité les droits qui lui auraient jamais dû être enlevés.

Le bill actuel était plus satisfaisant et il rendrait à la petite minorité les droits qui lui auraient jamais dû être enlevés.

Le bill actuel était plus satisfaisant et il rendrait à la petite minorité les droits qui lui auraient jamais dû être enlevés.

Le bill actuel était plus satisfaisant et il rendrait à la petite minorité les droits qui lui auraient jamais dû être enlevés.

Le bill actuel était plus satisfaisant et il rendrait à la petite minorité les droits qui lui auraient jamais dû être enlevés.

Le bill actuel était plus satisfaisant et il rendrait à la petite minorité les droits qui lui auraient jamais dû être enlevés.

Le bill actuel était plus satisfaisant et il rendrait à la petite minorité les droits qui lui auraient jamais dû être enlevés.

Le bill actuel était plus satisfaisant et il rendrait à la petite minorité les droits qui lui auraient jamais dû être enlevés.

Le bill actuel était plus satisfaisant et il rendrait à la petite minorité les droits qui lui auraient jamais dû être enlevés.

Le bill actuel était plus satisfaisant et il rendrait à la petite minorité les droits qui lui auraient jamais dû être enlevés.

Le bill actuel était plus satisfaisant et il rendrait à la petite minorité les droits qui lui auraient jamais dû être enlevés.

Le bill actuel était plus satisfaisant et il rendrait à la petite minorité les droits qui lui auraient jamais dû être enlevés.

QU'EST-CE DONC ?

Il est facile de constater qu'il y a quelque chose d'extraordinaire dans les faibles résultats obtenus par J. E. P. Racicot, qui n'est composé que de libéraux et de catholiques, généralement considérés comme favorables à l'extrême droite.

J. E. P. RACICOT, No. 25, Rue Saint-Joseph, Saint-Roch, Québec.

PLUS D'ASTHME, Oppression, Catarrhe, CIGARETTES CLÉRY et la Poudre CLÉRY

Vitalité chez un homme retabli



Il est facile de constater que le système de la loi actuelle est plus satisfaisant et il rendrait à la petite minorité les droits qui lui auraient jamais dû être enlevés.

Il est facile de constater que le système de la loi actuelle est plus satisfaisant et il rendrait à la petite minorité les droits qui lui auraient jamais dû être enlevés.

Il est facile de constater que le système de la loi actuelle est plus satisfaisant et il rendrait à la petite minorité les droits qui lui auraient jamais dû être enlevés.

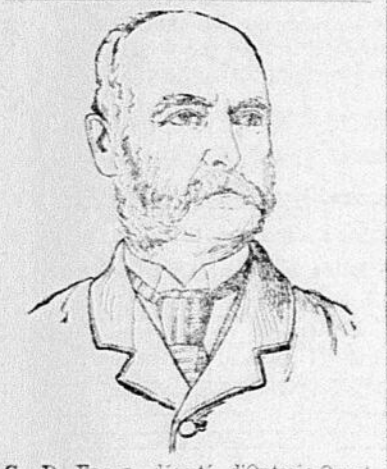
Il est facile de constater que le système de la loi actuelle est plus satisfaisant et il rendrait à la petite minorité les droits qui lui auraient jamais dû être enlevés.

Il est facile de constater que le système de la loi actuelle est plus satisfaisant et il rendrait à la petite minorité les droits qui lui auraient jamais dû être enlevés.

Il est facile de constater que le système de la loi actuelle est plus satisfaisant et il rendrait à la petite minorité les droits qui lui auraient jamais dû être enlevés.

Il est facile de constater que le système de la loi actuelle est plus satisfaisant et il rendrait à la petite minorité les droits qui lui auraient jamais dû être enlevés.

Il est facile de constater que le système de la loi actuelle est plus satisfaisant et il rendrait à la petite minorité les droits qui lui auraient jamais dû être enlevés.



G. D. EDGAR, député d'Ontario-Ouest.

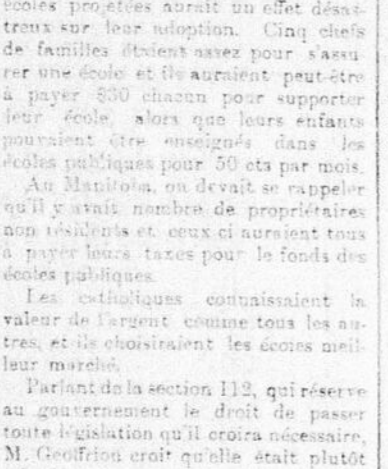
Confédération si elle n'est pas discutée avec la largeur d'esprit des véritables hommes d'Etat et une patriotique modération.

Tout le monde admet le droit du Parlement d'intervenir, les libéraux l'admettent ainsi que le fait le gouvernement de Manitoba et M. McCarthy lui-même.

Le gouvernement admet lui-même que le remède ne peut venir par l'entremise du gouvernement provincial; cette opinion est inscrite à chaque article de la loi soumise à la Chambre.

Le Parlement a le devoir de rendre justice à la minorité, mais il ne peut le faire que pleine connaissance de cause.

Le pouvoir central, dit-il, doit protéger les minorités contre tous abus de pouvoir de la part des législatures



M. GEOFFROY, député de Vercheres.

Le Parlement ayant depuis ses pouvoirs, avec cette législation, il ne pouvait plus avoir d'autres lois à moins qu'on établisse de nouveaux griefs et de la présente loi est strictement mise en force, même si le gouvernement du Manitoba refuse de faire des écoles, on ne pourra plus proposer de griefs.

Le Parlement a le devoir de rendre justice à la minorité, mais il ne peut le faire que pleine connaissance de cause.

Le Parlement a le devoir de rendre justice à la minorité, mais il ne peut le faire que pleine connaissance de cause.

Le Parlement a le devoir de rendre justice à la minorité, mais il ne peut le faire que pleine connaissance de cause.

Le Parlement a le devoir de rendre justice à la minorité, mais il ne peut le faire que pleine connaissance de cause.



M. BEAUSÉJOUR, député de Berthier.

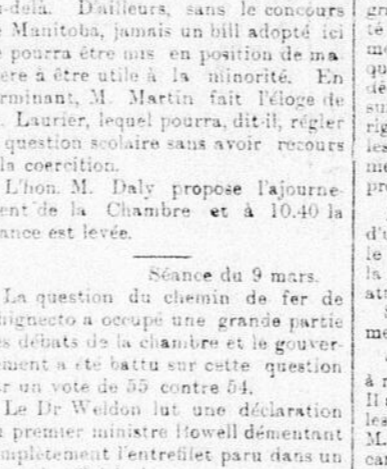
Le Parlement ayant depuis ses pouvoirs, avec cette législation, il ne pouvait plus avoir d'autres lois à moins qu'on établisse de nouveaux griefs et de la présente loi est strictement mise en force, même si le gouvernement du Manitoba refuse de faire des écoles, on ne pourra plus proposer de griefs.

Le Parlement a le devoir de rendre justice à la minorité, mais il ne peut le faire que pleine connaissance de cause.

Le Parlement a le devoir de rendre justice à la minorité, mais il ne peut le faire que pleine connaissance de cause.

Le Parlement a le devoir de rendre justice à la minorité, mais il ne peut le faire que pleine connaissance de cause.

Le Parlement a le devoir de rendre justice à la minorité, mais il ne peut le faire que pleine connaissance de cause.



M. POWELL, député de Winnipeg.

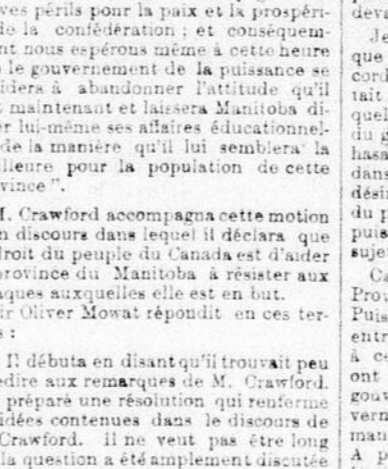
Le Parlement ayant depuis ses pouvoirs, avec cette législation, il ne pouvait plus avoir d'autres lois à moins qu'on établisse de nouveaux griefs et de la présente loi est strictement mise en force, même si le gouvernement du Manitoba refuse de faire des écoles, on ne pourra plus proposer de griefs.

Le Parlement a le devoir de rendre justice à la minorité, mais il ne peut le faire que pleine connaissance de cause.

Le Parlement a le devoir de rendre justice à la minorité, mais il ne peut le faire que pleine connaissance de cause.

Le Parlement a le devoir de rendre justice à la minorité, mais il ne peut le faire que pleine connaissance de cause.

Le Parlement a le devoir de rendre justice à la minorité, mais il ne peut le faire que pleine connaissance de cause.



M. MARTIN, député de Winnipeg.

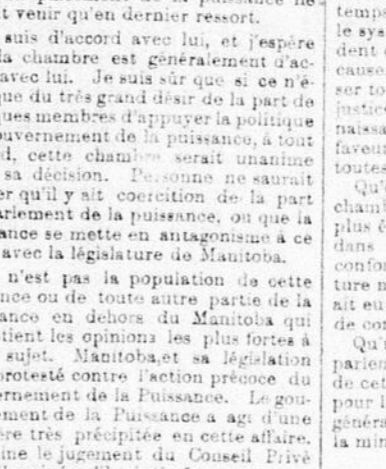
Le Parlement ayant depuis ses pouvoirs, avec cette législation, il ne pouvait plus avoir d'autres lois à moins qu'on établisse de nouveaux griefs et de la présente loi est strictement mise en force, même si le gouvernement du Manitoba refuse de faire des écoles, on ne pourra plus proposer de griefs.

Le Parlement a le devoir de rendre justice à la minorité, mais il ne peut le faire que pleine connaissance de cause.

Le Parlement a le devoir de rendre justice à la minorité, mais il ne peut le faire que pleine connaissance de cause.

Le Parlement a le devoir de rendre justice à la minorité, mais il ne peut le faire que pleine connaissance de cause.

Le Parlement a le devoir de rendre justice à la minorité, mais il ne peut le faire que pleine connaissance de cause.



M. WELDON, député de Winnipeg.

Le Parlement ayant depuis ses pouvoirs, avec cette législation, il ne pouvait plus avoir d'autres lois à moins qu'on établisse de nouveaux griefs et de la présente loi est strictement mise en force, même si le gouvernement du Manitoba refuse de faire des écoles, on ne pourra plus proposer de griefs.

Le Parlement a le devoir de rendre justice à la minorité, mais il ne peut le faire que pleine connaissance de cause.

Le Parlement a le devoir de rendre justice à la minorité, mais il ne peut le faire que pleine connaissance de cause.

Le Parlement a le devoir de rendre justice à la minorité, mais il ne peut le faire que pleine connaissance de cause.

Le Parlement a le devoir de rendre justice à la minorité, mais il ne peut le faire que pleine connaissance de cause.



M. BEAUSÉJOUR, député de Berthier.

Le Parlement ayant depuis ses pouvoirs, avec cette législation, il ne pouvait plus avoir d'autres lois à moins qu'on établisse de nouveaux griefs et de la présente loi est strictement mise en force, même si le gouvernement du Manitoba refuse de faire des écoles, on ne pourra plus proposer de griefs.

Le Parlement a le devoir de rendre justice à la minorité, mais il ne peut le faire que pleine connaissance de cause.

Le Parlement a le devoir de rendre justice à la minorité, mais il ne peut le faire que pleine connaissance de cause.

Le Parlement a le devoir de rendre justice à la minorité, mais il ne peut le faire que pleine connaissance de cause.

Le Parlement a le devoir de rendre justice à la minorité, mais il ne peut le faire que pleine connaissance de cause.



M. POWELL, député de Winnipeg.

Le Parlement ayant depuis ses pouvoirs, avec cette législation, il ne pouvait plus avoir d'autres lois à moins qu'on établisse de nouveaux griefs et de la présente loi est strictement mise en force, même si le gouvernement du Manitoba refuse de faire des écoles, on ne pourra plus proposer de griefs.

Le Parlement a le devoir de rendre justice à la minorité, mais il ne peut le faire que pleine connaissance de cause.

Le Parlement a le devoir de rendre justice à la minorité, mais il ne peut le faire que pleine connaissance de cause.

Le Parlement a le devoir de rendre justice à la minorité, mais il ne peut le faire que pleine connaissance de cause.

Le Parlement a le devoir de rendre justice à la minorité, mais il ne peut le faire que pleine connaissance de cause.

MONTREAL, 14 MARS 1896.

Les liberaux de Rouville

Grand ralliement a St-Cesaire

I. Brodeur choisi unanimement comme candidat

Resolutions approuvant la conduite de M. Laurier

L'Association liberale du comte de Rouville s'est reunie a St-Cesaire dans le but de choisir un candidat pour les elections generales prochaines.

Les officiers suivants ont été élus: Président, J. E. Gaboriau, notaire; Secrétaire, J. E. Gaboriau, notaire; Trésorier, J. E. Gaboriau, notaire.

Les personnes suivantes ont été choisies comme vice-présidents, savoir: Joseph Marin, St-Pie; Philippe Dupuis, St-Paul d'Abbotsford; Auguste Mercure, Carleton Place; Auguste Mercure, Carleton Place; Auguste Mercure, Carleton Place.

MM. Pierre Denis, C. N. Frégeau et James Word ont proposé la résolution suivante qui a été adoptée à l'unanimité: "Que l'association approuve la conduite politique de M. P. Brodeur, le nomme de nouveau candidat du parti libéral à l'élection générale prochaine, dans le comté de Rouville."

M. Brodeur a été réélu vivement et ses amis de la comté ont pris en lui en le choisissant de nouveau comme le candidat du parti libéral.

Il a aussi exprimé son opinion sur les questions politiques du jour et a déclaré que la politique du parti libéral était la seule qui pouvait améliorer la situation financière du pays. La protection a pu enrichir quelques-uns, mais a été la cause de l'appauvrissement du grand nombre des classes en général et si le comté de Rouville ne peut pas attendre de la population c'est certainement du fait que la politique du parti conservateur a tendu à protéger certains monopoles au détriment de l'agriculture. Il est temps que nous nous occupions d'un changement de régime et que le parti libéral pour mettre au pouvoir un gouvernement qui mettra toutes les classes de la société sur le même pied.

Quant à la question des écoles de Manitoba, les catholiques ont été traités de la même manière que les protestants et il leur fallait y apporter remède. Il prétend que la loi rétroactive telle que présentée à la chambre au lieu d'être de nature à protéger les catholiques, les mettra dans une plus fâcheuse position et sera un supériorité. M. Laurier est le seul homme qui puisse régler cette question épineuse dans les circonstances, parce que si on s'en est jamais servi pour lever des préjugés de race et de religion, mais parce que sa politique se fonde sur la mande à tous ceux qui veulent juger raisonnablement cette question.

M. Girard, député, a aussi adressé quelques mots dans le même sens.

Les propositions ont été adoptées à l'unanimité et M. Alfred Girard, P. Denis, J. Dupuis, Ch. Mercure, Aug. Mercure, J. M. A. Poirier, Aug. Johnson, appuyés par MM. C. N. Frégeau, Jos. Marin, P. O'Leary, Alphonse Richer, Fr. Mercure, Alexis Lamo, L. Authier, Aug. Gervaisine "que l'association libérale du comté de Rouville regrette infiniment de voir que le gouvernement fédéral par ses révolutions et ses amendements au sujet des écoles du Manitoba ait jeté le pays dans une profonde agitation.

"Que le gouvernement doit être blâmé de ce qu'il fait appel aux préjugés religieux et nationaux pour faire oublier les souffrances misérables et les malheureux résultats de sa politique fiscale qui a causé la ruine et l'émigration d'un si grand nombre de personnes dans notre comté;

"Que cette association blâme fortement le gouvernement d'avoir présenté à la Chambre une prétendue loi rétroactive, qui au lieu de rendre justice aux catholiques de Manitoba, va les mettre absolument à la merci d'un gouvernement hostile;

"Que la politique conciliatrice de M. Laurier est de nature à apporter un remède efficace aux griefs de la minorité manitobaine et que l'association espère que tous les amis de l'ordre et de l'harmonie entre les différents éléments de la société aideront à faire arriver sa poursuite patriotique distinguée, son honneur éminent et à vues larges, que la province de Québec est fière de compter comme un de ses enfants.

"Que l'association est convaincue que si le gouvernement greenway ne voulait pas se rendre à la politique conciliatrice de M. Laurier que ce dernier verrait à remédier aux griefs des catholiques et à leur rendre pleine et entière justice".

Les RR. PP. Rédemptoristes de Ste-Anne de Beaupré préchent actuellement une grande retraite à l'Isle-Verte.

Les citoyens de la Rivière du Loup, en bas, ont, le 2 mars courant, tenu pour la 19e fois, leur réunion publique en M. J. Calixte Poirier, en faisant maire de la municipalité. Durant cette même période, M. Poirier a été trois années consécutives préfet du comté de Témiscouata.

M. Desaulniers, inspecteur d'écoles, attaqué de cette maladie vers Noël, est assés bien maintenant et pourra bientôt vaquer à ses occupations.

Les RR. PP. Rédemptoristes de Ste-Anne de Beaupré préchent actuellement une grande retraite à l'Isle-Verte.

Les citoyens de la Rivière du Loup, en bas, ont, le 2 mars courant, tenu pour la 19e fois, leur réunion publique en M. J. Calixte Poirier, en faisant maire de la municipalité. Durant cette même période, M. Poirier a été trois années consécutives préfet du comté de Témiscouata.

M. Desaulniers, inspecteur d'écoles, attaqué de cette maladie vers Noël, est assés bien maintenant et pourra bientôt vaquer à ses occupations.

Les RR. PP. Rédemptoristes de Ste-Anne de Beaupré préchent actuellement une grande retraite à l'Isle-Verte.

Les citoyens de la Rivière du Loup, en bas, ont, le 2 mars courant, tenu pour la 19e fois, leur réunion publique en M. J. Calixte Poirier, en faisant maire de la municipalité. Durant cette même période, M. Poirier a été trois années consécutives préfet du comté de Témiscouata.

M. Desaulniers, inspecteur d'écoles, attaqué de cette maladie vers Noël, est assés bien maintenant et pourra bientôt vaquer à ses occupations.

Les RR. PP. Rédemptoristes de Ste-Anne de Beaupré préchent actuellement une grande retraite à l'Isle-Verte.

Les citoyens de la Rivière du Loup, en bas, ont, le 2 mars courant, tenu pour la 19e fois, leur réunion publique en M. J. Calixte Poirier, en faisant maire de la municipalité. Durant cette même période, M. Poirier a été trois années consécutives préfet du comté de Témiscouata.

M. Desaulniers, inspecteur d'écoles, attaqué de cette maladie vers Noël, est assés bien maintenant et pourra bientôt vaquer à ses occupations.

Les RR. PP. Rédemptoristes de Ste-Anne de Beaupré préchent actuellement une grande retraite à l'Isle-Verte.

Les citoyens de la Rivière du Loup, en bas, ont, le 2 mars courant, tenu pour la 19e fois, leur réunion publique en M. J. Calixte Poirier, en faisant maire de la municipalité. Durant cette même période, M. Poirier a été trois années consécutives préfet du comté de Témiscouata.

M. Desaulniers, inspecteur d'écoles, attaqué de cette maladie vers Noël, est assés bien maintenant et pourra bientôt vaquer à ses occupations.

Les RR. PP. Rédemptoristes de Ste-Anne de Beaupré préchent actuellement une grande retraite à l'Isle-Verte.

Les citoyens de la Rivière du Loup, en bas, ont, le 2 mars courant, tenu pour la 19e fois, leur réunion publique en M. J. Calixte Poirier, en faisant maire de la municipalité. Durant cette même période, M. Poirier a été trois années consécutives préfet du comté de Témiscouata.

M. Desaulniers, inspecteur d'écoles, attaqué de cette maladie vers Noël, est assés bien maintenant et pourra bientôt vaquer à ses occupations.

Les RR. PP. Rédemptoristes de Ste-Anne de Beaupré préchent actuellement une grande retraite à l'Isle-Verte.

Les citoyens de la Rivière du Loup, en bas, ont, le 2 mars courant, tenu pour la 19e fois, leur réunion publique en M. J. Calixte Poirier, en faisant maire de la municipalité. Durant cette même période, M. Poirier a été trois années consécutives préfet du comté de Témiscouata.

M. Desaulniers, inspecteur d'écoles, attaqué de cette maladie vers Noël, est assés bien maintenant et pourra bientôt vaquer à ses occupations.

Les RR. PP. Rédemptoristes de Ste-Anne de Beaupré préchent actuellement une grande retraite à l'Isle-Verte.

Les citoyens de la Rivière du Loup, en bas, ont, le 2 mars courant, tenu pour la 19e fois, leur réunion publique en M. J. Calixte Poirier, en faisant maire de la municipalité. Durant cette même période, M. Poirier a été trois années consécutives préfet du comté de Témiscouata.

M. Desaulniers, inspecteur d'écoles, attaqué de cette maladie vers Noël, est assés bien maintenant et pourra bientôt vaquer à ses occupations.

Les RR. PP. Rédemptoristes de Ste-Anne de Beaupré préchent actuellement une grande retraite à l'Isle-Verte.

Les citoyens de la Rivière du Loup, en bas, ont, le 2 mars courant, tenu pour la 19e fois, leur réunion publique en M. J. Calixte Poirier, en faisant maire de la municipalité. Durant cette même période, M. Poirier a été trois années consécutives préfet du comté de Témiscouata.

M. Desaulniers, inspecteur d'écoles, attaqué de cette maladie vers Noël, est assés bien maintenant et pourra bientôt vaquer à ses occupations.

Les RR. PP. Rédemptoristes de Ste-Anne de Beaupré préchent actuellement une grande retraite à l'Isle-Verte.

Les citoyens de la Rivière du Loup, en bas, ont, le 2 mars courant, tenu pour la 19e fois, leur réunion publique en M. J. Calixte Poirier, en faisant maire de la municipalité. Durant cette même période, M. Poirier a été trois années consécutives préfet du comté de Témiscouata.

M. Desaulniers, inspecteur d'écoles, attaqué de cette maladie vers Noël, est assés bien maintenant et pourra bientôt vaquer à ses occupations.

Les RR. PP. Rédemptoristes de Ste-Anne de Beaupré préchent actuellement une grande retraite à l'Isle-Verte.

Les citoyens de la Rivière du Loup, en bas, ont, le 2 mars courant, tenu pour la 19e fois, leur réunion publique en M. J. Calixte Poirier, en faisant maire de la municipalité. Durant cette même période, M. Poirier a été trois années consécutives préfet du comté de Témiscouata.

M. Desaulniers, inspecteur d'écoles, attaqué de cette maladie vers Noël, est assés bien maintenant et pourra bientôt vaquer à ses occupations.

Les RR. PP. Rédemptoristes de Ste-Anne de Beaupré préchent actuellement une grande retraite à l'Isle-Verte.

Les citoyens de la Rivière du Loup, en bas, ont, le 2 mars courant, tenu pour la 19e fois, leur réunion publique en M. J. Calixte Poirier, en faisant maire de la municipalité. Durant cette même période, M. Poirier a été trois années consécutives préfet du comté de Témiscouata.

M. Desaulniers, inspecteur d'écoles, attaqué de cette maladie vers Noël, est assés bien maintenant et pourra bientôt vaquer à ses occupations.

Les RR. PP. Rédemptoristes de Ste-Anne de Beaupré préchent actuellement une grande retraite à l'Isle-Verte.

Les citoyens de la Rivière du Loup, en bas, ont, le 2 mars courant, tenu pour la 19e fois, leur réunion publique en M. J. Calixte Poirier, en faisant maire de la municipalité. Durant cette même période, M. Poirier a été trois années consécutives préfet du comté de Témiscouata.

M. Desaulniers, inspecteur d'écoles, attaqué de cette maladie vers Noël, est assés bien maintenant et pourra bientôt vaquer à ses occupations.

Les RR. PP. Rédemptoristes de Ste-Anne de Beaupré préchent actuellement une grande retraite à l'Isle-Verte.

Les citoyens de la Rivière du Loup, en bas, ont, le 2 mars courant, tenu pour la 19e fois, leur réunion publique en M. J. Calixte Poirier, en faisant maire de la municipalité. Durant cette même période, M. Poirier a été trois années consécutives préfet du comté de Témiscouata.

M. Desaulniers, inspecteur d'écoles, attaqué de cette maladie vers Noël, est assés bien maintenant et pourra bientôt vaquer à ses occupations.

Les RR. PP. Rédemptoristes de Ste-Anne de Beaupré préchent actuellement une grande retraite à l'Isle-Verte.

Les citoyens de la Rivière du Loup, en bas, ont, le 2 mars courant, tenu pour la 19e fois, leur réunion publique en M. J. Calixte Poirier, en faisant maire de la municipalité. Durant cette même période, M. Poirier a été trois années consécutives préfet du comté de Témiscouata.

M. Desaulniers, inspecteur d'écoles, attaqué de cette maladie vers Noël, est assés bien maintenant et pourra bientôt vaquer à ses occupations.

Les RR. PP. Rédemptoristes de Ste-Anne de Beaupré préchent actuellement une grande retraite à l'Isle-Verte.

Les citoyens de la Rivière du Loup, en bas, ont, le 2 mars courant, tenu pour la 19e fois, leur réunion publique en M. J. Calixte Poirier, en faisant maire de la municipalité. Durant cette même période, M. Poirier a été trois années consécutives préfet du comté de Témiscouata.

M. Desaulniers, inspecteur d'écoles, attaqué de cette maladie vers Noël, est assés bien maintenant et pourra bientôt vaquer à ses occupations.

Les RR. PP. Rédemptoristes de Ste-Anne de Beaupré préchent actuellement une grande retraite à l'Isle-Verte.

CHRONIQUE DE L'INTERIEUR

Matane

On commencera en mai prochain, à Matane, les travaux d'un nouveau couvent.

M. Gosselin, de Lévis, a été chargé des travaux.

Ce couvent aura 75 pieds de long et 50 de largeur, et coûtera \$8,000.

Trois-Rivières

Un jeune homme du nom de Verret, travaillant à la manufacture de M. Trépanier, s'est fait frapper dans la poitrine par une planche et est mort jeudi matin.

Bellechasse

Les délégués nommés pour choisir un candidat libéral dans ce comté se sont réunis jeudi à St-Raphaël sous la présidence de M. Xavier Gagnon, marchand, M. Romuald Tatu, arpenteur de St-Cervais, assés comme secrétaire.

Les deux résolutions suivantes ont été adoptées avec enthousiasme.

Proposé par M. Antoine Berger, maire de St-Valier, M. Nérée Thérige, maire d'Armagh, secondé par M. Alfred Larochelle, maire de St-Michel et M. Alexis Turgeon, maire de Beaumont.

Que les délégués des électeurs libéraux du comté de Bellechasse, réunis en convention pour le choix d'un candidat désirent attirer leur confiance absolue en l'hon. M. W. Laurier et dans les principes politiques qu'il préconise.

Proposé par M. Joseph Gauthier, rentier, secondé par M. Alphonse Prévoit, cultivateur; Que M. Onésime Talbot soit prié d'accepter la candidature libérale dans ce comté aux prochaines élections fédérales.

Nous félicitons cordialement M. Talbot de la marque de confiance qu'il vient de recevoir de ses concitoyens et nous félicitons nos amis de Bellechasse du choix particulièrement heureux qu'ils viennent de faire.

M. Talbot est un cultivateur. Il a été autrefois dans le commerce. Il possède très bien les deux langues, est versé dans les questions économiques, et il a fait des études sérieuses de la politique fiscale.

Comme orateur de l'hon. M. Talbot a fait ses preuves dans une foule de comités. Le parti libéral ne possède pas de lutteur plus vigoureux et plus énergique.

Après la convention, M. Turgeon, M. P. P., et M. Talbot ont adressé la parole.

Témiscouata

Le-Verte, 10.—La terrible maladie qui sévit à l'Isle-Verte depuis l'automne dernier et qui conduit à la tombe, en quelques jours, les plus fortes constitutions, continue à faire de nouvelles victimes. Il ne se passe guère de semaine sans qu'il ait deux, trois et même quatre inhumations dans cette localité. Les symptômes sont ceux de l'inflammation du poulmon et, dans la plupart des cas, il y a réellement inflammation à cet organe. La maladie est presque toujours fatale aux vieillards et, parmi les jeunes qui y résistent, il en est qui sont bien longs à se rétablir. Le Rvd M. Lamontagne, vicaire de la paroisse, atteint de cette maladie depuis le commencement de décembre, n'est pas encore complètement remis. Il a obtenu dernièrement un coup de trois mois, jugé nécessaire à son parfait rétablissement. M. le curé est resté seul avec le surcroît de travail que lui cause cette épidémie.

M. Desaulniers, inspecteur d'écoles, attaqué de cette maladie vers Noël, est assés bien maintenant et pourra bientôt vaquer à ses occupations.

Les RR. PP. Rédemptoristes de Ste-Anne de Beaupré préchent actuellement une grande retraite à l'Isle-Verte.

Les citoyens de la Rivière du Loup, en bas, ont, le 2 mars courant, tenu pour la 19e fois, leur réunion publique en M. J. Calixte Poirier, en faisant maire de la municipalité. Durant cette même période, M. Poirier a été trois années consécutives préfet du comté de Témiscouata.

M. Desaulniers, inspecteur d'écoles, attaqué de cette maladie vers Noël, est assés bien maintenant et pourra bientôt vaquer à ses occupations.

Les RR. PP. Rédemptoristes de Ste-Anne de Beaupré préchent actuellement une grande retraite à l'Isle-Verte.

Les citoyens de la Rivière du Loup, en bas, ont, le 2 mars courant, tenu pour la 19e fois, leur réunion publique en M. J. Calixte Poirier, en faisant maire de la municipalité. Durant cette même période, M. Poirier a été trois années consécutives préfet du comté de Témiscouata.

M. Desaulniers, inspecteur d'écoles, attaqué de cette maladie vers Noël, est assés bien maintenant et pourra bientôt vaquer à ses occupations.

Les RR. PP. Rédemptoristes de Ste-Anne de Beaupré préchent actuellement une grande retraite à l'Isle-Verte.

Les citoyens de la Rivière du Loup, en bas, ont, le 2 mars courant, tenu pour la 19e fois, leur réunion publique en M. J. Calixte Poirier, en faisant maire de la municipalité. Durant cette même période, M. Poirier a été trois années consécutives préfet du comté de Témiscouata.

M. Desaulniers, inspecteur d'écoles, attaqué de cette maladie vers Noël, est assés bien maintenant et pourra bientôt vaquer à ses occupations.

Les RR. PP. Rédemptoristes de Ste-Anne de Beaupré préchent actuellement une grande retraite à l'Isle-Verte.

Les citoyens de la Rivière du Loup, en bas, ont, le 2 mars courant, tenu pour la 19e fois, leur réunion publique en M. J. Calixte Poirier, en faisant maire de la municipalité. Durant cette même période, M. Poirier a été trois années consécutives préfet du comté de Témiscouata.

M. Desaulniers, inspecteur d'écoles, attaqué de cette maladie vers Noël, est assés bien maintenant et pourra bientôt vaquer à ses occupations.

Les RR. PP. Rédemptoristes de Ste-Anne de Beaupré préchent actuellement une grande retraite à l'Isle-Verte.

Les citoyens de la Rivière du Loup, en bas, ont, le 2 mars courant, tenu pour la 19e fois, leur réunion publique en M. J. Calixte Poirier, en faisant maire de la municipalité. Durant cette même période, M. Poirier a été trois années consécutives préfet du comté de Témiscouata.

M. Desaulniers, inspecteur d'écoles, attaqué de cette maladie vers Noël, est assés bien maintenant et pourra bientôt vaquer à ses occupations.

Les RR. PP. Rédemptoristes de Ste-Anne de Beaupré préchent actuellement une grande retraite à l'Isle-Verte.

Les citoyens de la Rivière du Loup, en bas, ont, le 2 mars courant, tenu pour la 19e fois, leur réunion publique en M. J. Calixte Poirier, en faisant maire de la municipalité. Durant cette même période, M. Poirier a été trois années consécutives préfet du comté de Témiscouata.

M. Desaulniers, inspecteur d'écoles, attaqué de cette maladie vers Noël, est assés bien maintenant et pourra bientôt vaquer à ses occupations.

Les RR. PP. Rédemptoristes de Ste-Anne de Beaupré préchent actuellement une grande retraite à l'Isle-Verte.

Les citoyens de la Rivière du Loup, en bas, ont, le 2 mars courant, tenu pour la 19e fois, leur réunion publique en M. J. Calixte Poirier, en faisant maire de la municipalité. Durant cette même période, M. Poirier a été trois années consécutives préfet du comté de Témiscouata.

M. Desaulniers, inspecteur d'écoles, attaqué de cette maladie vers Noël, est assés bien maintenant et pourra bientôt vaquer à ses occupations.

Les RR. PP. Rédemptoristes de Ste-Anne de Beaupré préchent actuellement une grande retraite à l'Isle-Verte.

Les citoyens de la Rivière du Loup, en bas, ont, le 2 mars courant, tenu pour la 19e fois, leur réunion publique en M. J. Calixte Poirier, en faisant maire de la municipalité. Durant cette même période, M. Poirier a été trois années consécutives préfet du comté de Témiscouata.

M. Desaulniers, inspecteur d'écoles, attaqué de cette maladie vers Noël, est assés bien maintenant et pourra bientôt vaquer à ses occupations.

Les RR. PP. Rédemptoristes de Ste-Anne de Beaupré préchent actuellement une grande retraite à l'Isle-Verte.

Les citoyens de la Rivière du Loup, en bas, ont, le 2 mars courant, tenu pour la 19e fois, leur réunion publique en M. J. Calixte Poirier, en faisant maire de la municipalité. Durant cette même période, M. Poirier a été trois années consécutives préfet du comté de Témiscouata.

M. Desaulniers, inspecteur d'écoles, attaqué de cette maladie vers Noël, est assés bien maintenant et pourra bientôt vaquer à ses occupations.

Les RR. PP. Rédemptoristes de Ste-Anne de Beaupré préchent actuellement une grande retraite à l'Isle-Verte.

Les citoyens de la Rivière du Loup, en bas, ont, le 2 mars courant, tenu pour la 19e fois, leur réunion publique en M. J. Calixte Poirier, en faisant maire de la municipalité. Durant cette même période, M. Poirier a été trois années consécutives préfet du comté de Témiscouata.

M. Desaulniers, inspecteur d'écoles, attaqué de cette maladie vers Noël, est assés bien maintenant et pourra bientôt vaquer à ses occupations.

Les RR. PP. Rédemptoristes de Ste-Anne de Beaupré préchent actuellement une grande retraite à l'Isle-Verte.

Les citoyens de la Rivière du Loup, en bas, ont, le 2 mars courant, tenu pour la 19e fois, leur réunion publique en M. J. Calixte Poirier, en faisant maire de la municipalité. Durant cette même période, M. Poirier a été trois années consécutives préfet du comté de Témiscouata.

M. Desaulniers, inspecteur d'écoles, attaqué de cette maladie vers Noël, est assés bien maintenant et pourra bientôt vaquer à ses occupations.

Les RR. PP. Rédemptoristes de Ste-Anne de Beaupré préchent actuellement une grande retraite à l'Isle-Verte.

Les citoyens de la Rivière du Loup, en bas, ont, le 2 mars courant, tenu pour la 19e fois, leur réunion publique en M. J. Calixte Poirier, en faisant maire de la municipalité. Durant cette même période, M. Poirier a été trois années consécutives préfet du comté de Témiscouata.

M. Desaulniers, inspecteur d'écoles, attaqué de cette maladie vers Noël, est assés bien maintenant et pourra bientôt vaquer à ses occupations.

Les RR. PP. Rédemptoristes de Ste-Anne de Beaupré préchent actuellement une grande retraite à l'Isle-Verte.

Les citoyens de la Rivière du Loup, en bas, ont, le 2 mars courant, tenu pour la 19e fois, leur réunion publique en M. J. Calixte Poirier, en faisant maire de la municipalité. Durant cette même période, M. Poirier a été trois années consécutives préfet du comté de Témiscouata.

M. Desaulniers, inspecteur d'écoles, attaqué de cette maladie vers Noël, est assés bien maintenant et pourra bientôt vaquer à ses occupations.

Les RR. PP. Rédemptoristes de Ste-Anne de Beaupré préchent actuellement une grande retraite à l'Isle-Verte.

Les citoyens de la Rivière du Loup, en bas, ont, le 2 mars courant, tenu pour la 19e fois, leur réunion publique en M. J. Calixte Poirier, en faisant maire de la municipalité. Durant cette même période, M. Poirier a été trois années consécutives préfet du comté de Témiscouata.

M. Desaulniers, inspecteur d'écoles, attaqué de cette maladie vers Noël, est assés bien maintenant et pourra bientôt vaquer à ses occupations.

Les RR. PP. Rédemptoristes de Ste-Anne de Beaupré préchent actuellement une grande retraite à l'Isle-Verte.

Les citoyens de la Rivière du Loup, en bas, ont, le 2 mars courant, tenu pour la 19e fois, leur réunion publique en M. J. Calixte Poirier, en faisant maire de la municipalité. Durant cette même période, M. Poirier a été trois années consécutives préfet du comté de Témiscouata.

M. Desaulniers, inspecteur d'écoles, attaqué de cette maladie vers Noël, est assés bien maintenant et pourra bientôt vaquer à ses occupations.

Les RR. PP. Rédemptoristes de Ste-Anne de Beaupré préchent actuellement une grande retraite à l'Isle-Verte.

Les citoyens de la Rivière du Loup, en bas, ont, le 2 mars courant, tenu pour la 19e fois, leur réunion publique en M. J. Calixte Poirier, en faisant maire de la municipalité. Durant cette même période, M. Poirier a été trois années consécutives préfet du comté de Témiscouata.



SA SAINTETE LEON XIII. Né le 2 mars 1810 à Carpineto, en Latium. Eli Souverain Pontife, le 18 février 1878. Couronné le 3 mars de la même année.

LEON XIII

Mardi, le 8 mars, était le 18e anniversaire du couronnement de Léon XIII.

A cette occasion, nous croyons devoir mettre sous les yeux de nos lecteurs les lignes suivantes que nous empruntons à un livre très intéressant publié en 1892: "Léon XIII devant ses contemporains."

"Le passant du vingtième siècle, qui entrera dans l'église de San-Lorenzo de Roma, s'y arrêtera devant un étrange tombeau. L'homme ou le saint dont la dépouille mortelle reposera dans la coquille de marbre que ses contemporains lui auront faite, représentera, par sa stature sculptée sur le couvercle, un pape aux traits émaciés jusqu'à l'apparence même du fantôme, et au corps si réduit par l'extrême vieillesse qu'il semblerait redevenu un corps d'enfant et qu'à travers ce corps, amenuisé en quelques sortes, transparaissent comme à travers des brins brûlés de son âbrêtoir ou de son maigre, son âme toute grande.

C'est cette âme, une des plus vastes que les temps aient faits, qu'aura pourtant su produire pour son être digne et, éclairé, illustré, le dix-neuvième siècle qui passait pour le plus petit des siècles. Le plus petit des siècles, en vérité, sera toujours celui qui ses contemporains regardent, sans en sortir, sans se comparer à ceux qui l'ont précédé; et la taille encore courte de ces crânes faciles à grandir, en montant vers les hauteurs d'un plus grand âge d'or se découvriront à leurs regards plus élevés les horizons plus étendus de l'avenir par un soleil qui n'aura peut-être pas près sa lampe gigantesque de ses spectacles multiples.

Cette foi ardente en la grandeur du siècle présent, dont l'aura, ou l'honneur de vivre les derniers années, n'inspirent que de faibles espoirs, n'inspirent que des millions de voix célébrant, à cette heure, la force indiscutable de ce grand homme d'état, peut-être, que la résultante des millions de forces individuelles qui l'ont constitué et qui l'entraînent; mais cette foi dominante n'en est pas moins présente à la clef de voûte du temple humain où elle enclave et harmonise au-dessous d'elle les personnalités les plus puissantes et les plus gigantesques du monde politique moderne.

J'ai nommé Léon XIII. Et c'est cette grande œuvre indiscutable, indiscutable, d'un grand esprit sur le caractère de son souverain pontificat et par la valeur de celle de sa personne, qui donne quelque orgueil à voir de son temps quand ses magistrats paroles nous instruisent, et à survivre à cet auguste vieillard et à se souvenir de ses actes lorsque, comme un soleil de l'histoire, son nom, sa voix, qui éclaire et féconde son siècle, sera tombé.

L'histoire des papes raconte que Léon IX, saintement venant sa dernière heure, se fit descendre l'église de Saint-Pierre et qu'il s'assit dans la tombe qu'il y avait préparée; et la pierre funéraire encore dressée sur lui: "Tu vas te relever sur moi, mais Dieu le voudra!" Et, ce disant, il s'allongea dans cette tombe, comme ferait un voyageur dans un lit d'hôtelier ou le soleil du lendemain aurait bien l'éveiller.

Soleil de l'histoire des âges, heureux ces pères sur l'avenir, depuis qu'ils ont de telles heures! Ainsi est autre Léon d'aujourd'hui pour, en s'endormant, se voir dans son tombeau plein d'actes, compter que la bonté de Dieu ou la reconnaissance des hommes saura donner d'immortels rayons au passage républicain et son impérissable souvenir!"

M. Blonitz et Léon XIII. Un Voce.

Le livre dont nous venons de citer le préface contient des appréciations de Léon XIII, par plusieurs des écrivains et des hommes politiques les plus en vue de notre époque. M. Blonitz, le célèbre correspondant du "Times"

MONTREAL, 14 MARS 1896

LA FEMME BELL

Enquête préliminaire relevée des faits d'une cruauté revolante

LA MEGERE CONdamnEE A SUBIR SON PROCES AUX PROCHAINES ASSISES CRIMINELLES

SON COMPlice ARRETE

Récits des tortures endurées par les deux enfants

Le magistrat O'Gara de la ville d'Ottawa a condamné, mercredi dernier, Mme Cynthia Bell à subir son procès sur treize accusations de cruauté envers ses deux petits-enfants, Percy et Oneta Short.

Le premier témoin entendu à l'enquête préliminaire a été Mme Emma Brousseau. Elle raconte les supplices infligés à sa connaissance, par la marâtre, à la petite victime. Un jour qu'elle était chez l'accusée, dans la matinée, cette dernière a attaché la langue de sa petite-fille, sous prétexte que l'enfant n'avait pas bien balayé une chambre.

A midi, la langue de l'enfant était encore attachée, et on lui a pas donné à diner. Mme Bell avait promis de ne lui faire prendre que deux repas par jour. Au diner, elle a dit à son mari qu'Oneta avait volé et qu'elle lui avait attaché la langue.

M. Bell se mit alors à frapper la petite sur les épaules avec une serviette, Mme Brousseau déclare qu'elle a laissé la maison vers 4.30 heures et qu'Oneta avait encore la langue attachée.

Quatre jours après, elle est retournée chez Mme Bell et l'enfant était encore dans la même position. Seulement, la langue était tellement enflée qu'elle lui empêchait la bouche, ce qui rendait l'enfant incapable de parler et lui faisait endurer atroces souffrances. Dans une autre occasion, Mme Bell ordonna à Oneta d'aller chercher les plaies de son frère Percy. Elle l'obligeait aussi à porter de lourds fardeaux, bien au-dessus de ses forces.

Le témoin a pleuré en voyant l'enfant dans un si pitoyable état et celle-ci pleurait aussi. Mme Bell expliquait l'enflure de sa langue en disant qu'Oneta avait trop mangé de bonbons. Plusieurs fois elle lui a dit: "Tu vas mourir et aller chez le diable." L'enfant répondait: "J'ai une maigre incurable, pourvu que je sois loin de vous."

Le deuxième témoin, le jeune Percy Short, est ensuite interrogé. Il est âgé de 15 ans. Il a dit au grand-mère et à sa grand-mère qu'il avait été enlevé à l'école. Pendant la semaine de l'exposition, elle lui fit, pour la première fois, porter un corset, qui lui causa des maux de dos. Elle lui expliquait que c'était pour lui conserver la taille droite et mince. Le soir elle lui faisait porter en dessous de sa chemise et le reserrait davantage. Il se forma une plaie au dos qui tachait ses vêtements. Il portait continuellement ce corset. Lorsque sa grand-mère s'aperçut de la blessure qu'il avait au dos, elle y appliqua de l'ougnon. Il dormait dans une chambre en arrière de celle de son grand-père, sa grand-mère, elle dormait en haut, puis on le fit ensuite coucher dans un buffet adossé au mur. Il n'y avait là aucun lit. Un soir sa grand-mère vint à lui et lui dit que l'esprit lui avait ordonné de le punir. Elle le prit alors et l'attacha sur une chaise, les mains derrière le dos et les pieds liés aux barreaux de la chaise. Il n'avait d'autre vêtement que son corset qui l'étranglait. Il neigeait, cette nuit-là, et comme il avait besoin de sortir, elle lui mit une couverture sur le dos et l'envoya dans la cour voisine, pieds nus dans la neige. Lors qu'il revint, elle l'attacha de nouveau à la chaise. C'était vers le commencement de novembre et il passa presque toute la semaine attaché à la chaise. L'église avait été brillamment illuminée et décorée pour la circonstance et regorgeait de fidèles.

Le Rvd Père Pierre O'Connell, maintenant âgé de 95 ans, a célébré dimanche dernier ses noces d'or, à l'église St-Patrice. Le Rvd Père officiait lui-même, assisté des Rvds M.M. Chagnon et T. Godin, comme diacre et sous diacre.

L'église avait été brillamment illuminée et décorée pour la circonstance et regorgeait de fidèles. Le Rvd Père O'Connell est né à Standon, Irlande, le 3 février 1801, et est par conséquent âgé de 95 ans. Il immigrait à New-York en 1832 et vint une année après se fixer à Chambly. C'est lui qui a le plus travaillé à l'édification de la paroisse de St-Patrice.

60 ANS DE PREPRISE

Le Rvd Père Pierre O'Connell, maintenant âgé de 95 ans, a célébré dimanche dernier ses noces d'or, à l'église St-Patrice. Le Rvd Père officiait lui-même, assisté des Rvds M.M. Chagnon et T. Godin, comme diacre et sous diacre.

L'ANNÉE BISSEXTILE

Toutes les personnes nées un 29 février ont pu célébrer samedi, pour la première fois depuis quatre ans, l'anniversaire de leur naissance; mais, cette fois, elles auront huit ans à attendre pour pouvoir recommencer. Il en est de même de tous les enfants nés pendant la journée de samedi. Ils auront huit ans quand ils pourront célébrer pour la première fois l'anniversaire de leur naissance à la date exacte. Cela tient à ce que 1896 est la dernière année bissextile du siècle. Il n'y en aura plus, en effet, avant 1994, parce que, pour rétablir la concordance entre le passage réel du soleil à l'équinoxe, et l'équinoxe du calendrier, il a été décidé que l'année 1900 ne serait pas bissextile. On évite à une dizaine le nombre d'enfants nés pendant la journée de samedi à Québec et qui, par conséquent, ne pourront célébrer l'anniversaire de leur naissance qu'en 1904.

Pas de fausse arienne

Si vous sentez la poitrine oppressée, ne perdez pas courage et ne vous désespérez pas; le "Bourne Rhumal" le plus merveilleux des spécifiques, contre les affections de poitrine, vous guérira. C'est un remède à juste titre populaire et son bon succès, 25 cents le flacon, le met à la portée de tous les malades. Son effet est magique. En vente partout.

LES ITALIENS EN AFRIQUE

Battus sur toute la ligne. Un général accusé d'avoir abandonné ses soldats pendant la bataille.

Le cabinet italien a offert sa démission désirent laisser toute liberté d'action à la couronne. Le général Baldissera a pris le commandement des troupes italiennes, en Afrique, en remplacement du général Baratieri.

Des manifestations tumultueuses ont été organisées à Naples, par les étudiants, qui protestent hautement, par les rues, contre la politique du gouvernement. Elles ont été réprimées aussitôt, et plusieurs des émeutiers ont été arrêtés.

Une dépêche dit que 247 officiers qui ont pris part à la bataille sous le commandement du général Baratieri, quatre seulement n'ont pas été tués. Le général Baldissera est attendu à Asmara, endroit où se concentrent les troupes italiennes.

D'après le correspondant romain du "Daily News", de Londres, le général Baratieri passera en cour martiale. L'accusation portée contre lui est qu'il aurait abandonné les troupes placées sous son commandement pendant la bataille.

L'excitation est considérable dans les rues de Rome, à cause du silence du département de la guerre, qui ne publie pas de rapport officiel sur la déboute des Italiens en Abyssinie. Les citoyens qui ont des parents ou des amis dans l'armée, sont dans l'anxiété.

Dans plusieurs districts, les officiers du gouvernement disent qu'ils éprouvent beaucoup de difficulté à faire la levée des réservistes de 1872. On craint des émeutes en plusieurs endroits.

Des démonstrations populaires, très violentes éclatent sur tous les points de la péninsule. A Milan, 30,000 personnes ont pris part à ces démonstrations. La police a été obligée de charger la foule à la bayonnette.

Des discours ont été prononcés sur plusieurs points, par des orateurs violents, qui accusaient le gouvernement de tous les maux des Italiens en Afrique. On a ordonné aux troupes du Quirinal de se tenir renfermées dans leurs casernes. L'Université a été fermée pour éviter toute émeute de la part des étudiants. On a fait plusieurs arrestations pour cause de discours.

Des manifestations ont eu lieu à Naples, Brescia, Paterno, Catane, Florence, Venise et Sassari.

LA MAIGREUR DE SARAH BERNHART

La maigreur de Sarah Bernhart est un des thèmes inépuisables et précieux qu'on a coutume de traiter quand la conversation languit. Il est simple et facile à la portée même des gens du monde, et il est d'un effet sûr, d'une puissance comique irrésistible, comme l'écrasement d'un chapeau dans les vieux vaudevilles. Toute une génération d'humoristes s'est nourrie de la maigreur de Sarah; ses journaux illustrés d'il y a dix ans sont pleins de sa silhouette filiforme. La police ne les laissait pas.

Puis les années ont coulé, et, malgré les voyages épuisants, les tournées abrutissantes et folles, Sarah Bernhart a vu se glisser sous son vêtement épiderme un peu de ce tissu graisseux que la maturité apporte avec elle. Les hommes de notre âge ont connu Sarah presque grossillette, Sarah fâcheuse maigre, Lou moins ils la voyaient telle; il paraît qu'ils voyaient mal.

La grande tragédienne vient d'être interviewée par un reporter qui lui a demandé "la vérité sur sa maigreur." Sarah a répondu: "Oui, je suis maigre et j'en suis fière. Ma maigreur a fait la moitié de ma réputation et je tiens à la conserver. C'est cette avétesse qui m'a vain de devenir le point de mire de tout Paris. C'est à elle tout d'abord que je dois de figurer si souvent dans les journaux comiques illustrés."

Sarah conserve précieusement toutes ses caricatures; elles sont reproduites intégralement dans le volume de "Mémoires" qu'elle prépare. "Ce sera très drôle, vous voyez?" a-t-elle ajouté. Nous ne saisissons l'augure. Le fait est que si Sarah nous donne dans ses "Mémoires" toutes les fautes en image dont sa maigreur a fait le thème, le volume sera gros, lui.

VOL CHEZ M. DAVID

Des voleurs se sont introduits, dans la nuit de mardi, dans la résidence de M. L. O. David, greffier de la ville, No 43 rue Cherrier. Les visiteurs nocturnes, après avoir enfoncé la porte du hangar, se sont rendus de là, à la cuisine, où ils ont fait bombance, et après s'être emparé d'une théière d'argent et une robe de soie ont pris la fuite.

UN PHENOMENE EXTRAORDINAIRE

Un bébé naissant qui marche. Tout le sexe féminin de la rue Amherst est en émoi. Des petites groupes de femmes causent ici et là du bébé prodigieux qui vient de naître; les unes disent que c'est un petit ange, les autres que c'est le diable.

Une jeune femme italienne vient de donner le jour à un enfant phénoménal. Jamais depuis deux siècles les médecins ont entendu parler d'un enfant naissant qui était assez fort pour marcher. Ce cas extraordinaire vient de se renouveler hier. A l'âge de 2 heures le petit bébé, se glissa en bas du lit de sa mère, au grand étonnement de quelques personnes présentes qui croyaient à un accident, mais quelle ne fut pas leur stupéfaction de voir ce petit être se lever tout lui-même, et s'avancer à pas incertains, vers une petite table, distancé d'environ deux verges, mais il tomba aussitôt et se mit à pleurer en montrant une bouteille de Vin St-Michel, comme s'il eût voulu se stimuler avec pour retourner à pied vers sa mère. Comme les Bretons, nous pourrions chanter:

LONG JEUNE

Il a duré quarante jours. Mme Valentine Kurtz, de Dansville, N. Y., vient de terminer un long jeûne, qui a duré quarante jours. Le 17 janvier, dit-elle, elle se sentait de l'appétit, mais ne pouvait manger. Il y a quelques années, elle jeûna pendant sept jours pour se guérir de maux d'estomac. Son jeûne lui a fait perdre soixante livres.

LOI ELECTORALE

Avis important aux secrétaires-tresoriers. La "Gazette Officielle" de Québec publie un avis d'une grande importance pour les secrétaires municipaux.

En vertu de la nouvelle loi électorale, c'est le conseil municipal qui doit diviser en arrondissements les divers municipalités quand celles-ci renferment plus de 200 électeurs. Cette division doit être faite avant le 1er mars de chaque année. Si, au 1er mars, la division n'est pas faite, le secrétaire-trésorier est tenu d'en avertir le conseil qui, alors, procède sans délai à faire la division. Les articles 21, 63, 64, 66 et 67, qui ont trait à la division des municipalités en arrondissements de vote, ont été publiés dans la "Gazette Officielle".

Un autre avis important, donné par la même gazette est celui qui a trait aux changements dans la loi au sujet du cens électoral ou ce que l'on appelle d'ordinaire la "qualification". Voici les deux changements apportés à l'ancienne loi: autretiens, on exigeait pour les prêtres, curés, vicaires, etc., une résidence de 6 mois dans la municipalité avant de leur donner droit d'être inscrits sur la liste; aujourd'hui, il suffit d'une résidence de 6 mois. La sous-section suivante est ajoutée à l'ancienne section 11: "Les personnes qui résident dans le quartier électoral et qui tirent leur salaire, ou de leur gages, ou argent ou en nature, ou de quelque commerce, emploi, métier, ou profession, ou de quelque placement dans le Canada, au revenu d'au moins \$300 par année, pourvu qu'il ait tiré ce revenu et ait résidé pendant un an immédiatement avant la confection de la liste."

Ainsi comme on le voit, peuvent être inscrites sur la liste les personnes qui tirent leur travail ou de leurs capitaux placés en Canada une somme de \$300 par année, pourvu qu'ils aient résidé en Canada un an avant la confection de la liste. Il n'est pas nécessaire que le nom de ces personnes soit porté sur le rôle d'évaluation.

Comme la confection des listes a lieu du 1er au 15 mars, nous attirons spécialement l'attention des secrétaires-trésoriers et des conseils municipaux sur ces changements apportés à la loi.

MORT D'UN CORONER

On annonce la mort de M. William O'Meara, l'un des coroners les plus connus de New-York. Originaire d'Irlande le coroner O'Meara, qui était âgé de soixante-cinq ans, est mort des suites d'un refroidissement qui a dégénéré en pneumonie.

LE CAPITAINE ROY

Le capitaine Roy, du vapeur "Montreal", est mort lundi matin après une maladie de plusieurs mois. C'est une figure bien connue qui disparaît, et tous ceux qui, depuis quinze ou vingt ans ont voyagé entre Québec et Montréal, n'ont toujours eu que des éloges pour le regretter ému.

Né en 1826, le capitaine Roy avait été commerçant d'abord, comme représentant de la maison Hudon, Lesieur et Quévillon à Terrebonne, puis pour son propre compte jusqu'en 1855, époque où il entra au service de la compagnie Voligny dans le commandement du "Terrebonne". On lui confia ensuite la ligne de Berthier, et en 1881, le premier soir de M. Sénéchal en prenant la direction de la compagnie, fut appelé le capitaine Roy au commandement du "Montreal". Il savait entre ses mains les intérêts de la compagnie seraient sauvegardés et que le public apprécierait cette nomination. Aussi, il n'eut jamais lieu de regretter cette nomination. Tous ceux qui ont eu l'occasion de voyager sur ce vapeur se rappelleront longtemps l'imalterable bonne humeur de son capitaine, sa courtoisie et son empressement à se rendre agréable à tous.

Le capitaine Roy a épousé, en 1853, mademoiselle Elzire Ruby. De ce mariage sont nés deux fils, dont un seul survit et deux filles, Adrienne, madame Ernest Brousseau, et Adèle, madame Blance, qui restent pour déplorer sa perte. Nous offrons nos sincères condoléances à la famille du défunt.

DESASTREUX INCENDIE

Nombreuses pertes de vie. Plus de \$600,000 en fumée.

Le feu a consumé, mardi matin, une vaste maison à sept étages, renfermant 68 familles ou environ 250 personnes, à Utica, N. Y. La bâtisse était dans une partie fashionable de la ville et occupée par des gens de bonne condition. Ceux qui furent les premiers avertis de l'incendie s'échappèrent par l'escalier, mais les flammes rendirent bientôt cette issue impraticable. Un certain nombre atteignirent l'échelle de sauvetage, à l'arrière de la bâtisse, et parvinrent ainsi à terre, mais plusieurs furent brûlés très grièvement en descendant. Quand cette route fut aussi devenue impraticable, il y avait encore 40 personnes dans l'édifice en flammes. Les échelles se trouvèrent trop courtes et les locataires des cinquième, sixième et septième étages descendirent après s'être fait des cordes à l'aide de leurs couvertures de lit et en se laissant glisser sur les échelles. Madame David Hughes, une vieille femme se laissa tomber du cinquième étage de la corde à laquelle elle se retenait, et alla se briser sur le sol. La mort fut instantanée. Mme John Wood, sa fille et N. F. Hopkins, qui logeaient au septième étage, n'ont pas été vus et on craint qu'ils n'aient péri. James Potter, un jeune homme de 22 ans, qui se tenait au deuxième étage sur le sol et se brisa une jambe. Plusieurs autres ont reçu de légères blessures.

L'édifice qui a brûlé était la plus vaste construction de son genre à Utica. Il a coûté \$120,000 et était assuré pour \$90,000. Les pertes sont estimées à \$600,000.

LE MARIAGE DE HARRISON

Aura lieu le 6 avril à New-York. On annonce officiellement que le mariage du général Harrison, ancien président des États, avec Mme Dinah, aura lieu à New-York le 6 avril prochain, lundi de Pâques. La cérémonie sera célébrée par le révérend Brown, au temple de St-Thomas, dans la 5e avenue. Il n'y aura point d'invitations, et les parents des deux familles assisteront seuls à la cérémonie. Les nouveaux mariés ne feront pas de voyage de noces et retourneront à Indianapolis aussitôt après la cérémonie.

LONG JEUNE

Il a duré quarante jours. Mme Valentine Kurtz, de Dansville, N. Y., vient de terminer un long jeûne, qui a duré quarante jours. Le 17 janvier, dit-elle, elle se sentait de l'appétit, mais ne pouvait manger. Il y a quelques années, elle jeûna pendant sept jours pour se guérir de maux d'estomac. Son jeûne lui a fait perdre soixante livres.

Marchands Malhonnêtes

Un moyen particulier dans leurs affaires.

Vous insistez pour avoir le Paine's Celery Compound.

Et souvent le marchand ne vous donne qu'un faible substitut.

Comme le soleil qui se lève sur l'horizon pour éclairer et visiter le monde, de même la réputation sans cesse grandissante du Paine's Celery Compound s'étend par toute la terre sur son passage le confort, sa joie et la santé chez tous ceux qui sont taibles et malades.

Tous les articles populaires et d'une vente facile et rapide trouvent des imitateurs de temps à autre. Il y a sur le marché des préparations portant le nom de "Paine's Celery Compound" qui sont des marchands malhonnêtes essayent de faire accepter à des clients sans défiance, qui demandent le grand restaurateur de la santé le Paine's Celery Compound.

Il y a malheureusement trop de ces marchands peu scrupuleux, qui entraînent par l'amour du gain, se permettent ces misérables substitutions, ils se laissent tenter par les profits énormes que leurs rapportent la vente de ces produits falsifiés et peu coûteux, si différents du Paine's Celery Compound, par le prix et surtout la qualité.

C'est réellement cruel de tromper ainsi un client confiant et honnête. Le malade qui demande le Paine's Celery Compound, sachant que c'est la seule remède capable de le guérir, ne devrait jamais être traité d'une façon aussi inhumaine.

Si vous voulez acheter le Paine's Celery Compound, prenez soin d'examiner la bouteille et son enveloppe, il ne se laisseraient pas tromper ainsi. Le véritable Paine's Celery Compound, celui qui guérit porte la marque Celery et le nom "Paine's", tous les autres sont des contre-façons.

CAUSONS UN PEU, MESDAMES

Vous vous sentez malade depuis longtemps et vous allez consulter votre médecin. Rien de plus naturel. La conversation s'engage comme suit: Je ne me sens pas bien, docteur, mon appétit n'est va, je sens des palpitations du cœur, je dors mal, j'ai des douleurs dans les côtes, l'estomac, les reins, j'ai des pesanteurs, enfin tout va mal. Le docteur prescrit; vous prenez le remède et vous ne vous sentez pas mieux. Vous retournez voir votre médecin qui vous prescrit un tonique qui n'a pas plus d'effet que les autres remèdes. Votre maladie est plus grave que vous ne le pensez et il n'y a qu'un remède qui peut vous guérir, c'est le "Regulateur de la Santé de la Femme" et le "Femelle Plasters" du Dr. J. Larivière. Essayez-en quelques bouteilles et vous verrez que c'est le remède qu'il vous fallait. Ce sont les remèdes par excellence pour la guérison du beau mal, et les seuls préparés par un médecin d'expérience et les seuls employés dans les hôpitaux et les communautés religieuses.

N. B.—Si vous ne trouvez pas le Régulateur et les Plasters dans votre localité, écrivez au propriétaire, Dr. J. Larivière, Manville, R. I.—

EN MESOPOTAMIE

Inondation et pertes de vie. Des pluies abondantes ont causé un débordement du Tigre, et une immense étendue de territoire est inondée. Le district d'Arma souffre le plus de l'inondation. Six cents arabes nomades se sont noyés et on craint que le nombre total des pertes de vie ne soient encore plus considérable. Treize mille têtes de bétail ont péri. Les dommages sont énormes.

SUICIDE

Il commande son cercueil. Wm H. Pearson, télégraphiste et sténographe de renom, s'est suicidé, à la maison d'un parent, Mme J. Bell, dans le Hyde Park à Chicago. Mardi, Pearson est allé chez un entrepreneur de pompes funèbres et a commandé un cercueil et arrangé les détails des funérailles d'un soi-disant ami. Comme on le pressait de répondre, Pearson a admis qu'il commandait toutes ces choses pour ses propres funérailles et qu'il avait l'intention de se suicider. Il a donné son vrai nom, mais une mauvaise adresse, et quand la police a été avertie elle n'a pu trouver le véritable endroit. Pearson a pris cinq grains de morphine sans aucun effet, alors il a attaché un tube en caoutchouc à un bec de gaz et a respiré le poison. La cause de cet acte était la mélancolie depuis de fort et de sa femme.

FATALE JOURNEE POUR LA NAVIGATION

Deux navires coulés et un autre échoué. Le "Bourgogne" est venu en collision avec l'"Alisa", samedi après midi et celui-ci a sombré. L'"Alisa" partit de New-York en route pour Kingston, Jamaïque. Les passagers et l'équipage ont été pris à bord du remorqueur "Herold". L'"Alisa" a sombré en quelques minutes. Le "Bourgogne" a continué sa route, comme si rien n'était arrivé.

Le steamer "Guyandotte" a coulé le steamer "George N. Clyde, près de Fort Wadsworth, au milieu d'un brouillard. Il n'y a pas eu de pertes de vie. Le steamer "New-York" s'est échoué dans le havre durant un brouillard. On a pu le renflouer, au moyen de six remorqueurs.

CAUSONS UN PEU, MESDAMES

Vous vous sentez malade depuis longtemps et vous allez consulter votre médecin. Rien de plus naturel. La conversation s'engage comme suit: Je ne me sens pas bien, docteur, mon appétit n'est va, je sens des palpitations du cœur, je dors mal, j'ai des douleurs dans les côtes, l'estomac, les reins, j'ai des pesanteurs, enfin tout va mal. Le docteur prescrit; vous prenez le remède et vous ne vous sentez pas mieux. Vous retournez voir votre médecin qui vous prescrit un tonique qui n'a pas plus d'effet que les autres remèdes. Votre maladie est plus grave que vous ne le pensez et il n'y a qu'un remède qui peut vous guérir, c'est le "Regulateur de la Santé de la Femme" et le "Femelle Plasters" du Dr. J. Larivière. Essayez-en quelques bouteilles et vous verrez que c'est le remède qu'il vous fallait. Ce sont les remèdes par excellence pour la guérison du beau mal, et les seuls préparés par un médecin d'expérience et les seuls employés dans les hôpitaux et les communautés religieuses.

N. B.—Si vous ne trouvez pas le Régulateur et les Plasters dans votre localité, écrivez au propriétaire, Dr. J. Larivière, Manville, R. I.—

PEARLINE. Ouvrez l'œil et constatez l'aide apportée par la Pearlina. Que vous en fassiez usage n'importe quand, toujours vous constaterez qu'elle vous rend de nouveaux services. Et il n'y a pas un homme, une femme, ou un enfant qui ne bénéficie de la PEARLINE.

RETOURNEZ TOUJOURS. Des colporteurs et des commerçants peu scrupuleux vous disent: "Ceci est une bonne affaire, c'est la même chose que la Pearlina." C'EST FAUX. La Pearlina ne se trouve pas et si votre épicerie vous donne à la place de la Pearlina un produit falsifié, soyez honnête. RETOURNEZ LUI TOUJOURS. 470 JAMES ST. N. Y.

Le Vin St-Michel. EST L'AMI DU Vieillard. Les personnes âgées qui manquent d'appétit et de sommeil, qui sont faibles et débiles, doivent prendre de ce stimulant énergique. Car le Tonic, ce grand démolisseur, qui marque toute chose de sa griffe rôtissante, n'a plus de prise sur les vieillards faisant usage de ce puissant cordial, l'at-telle est aussi jeune que sa petite fille, l'une et l'autre ont 15 ans au point de vue de l'hygiène et de la santé.

Bisquit Dubouché & Co. COGNAC. EXPORTATEURS DE COGNACS - LES - PLUS - CELEBRES. En Fûts ou en Bouteilles. Demandez cette MARQUE à votre Fournisseur.

Rien de meilleur que les CIGARES Blackstone et Little Buck. A 5 CENTS EN VENTE PARTOUT. MANUFACTURÉS PAR VILLENEUVE & Cie., 1200, 1202, 1204 RUE SAINT-LAURENT MONTREAL.

LA SOCIÉTÉ Artistique Canadienne. FONDEE DANS LE BUT DE RÉPANDRE ET DÉVELOPPER LE GOUT DE LA MUSIQUE ET D'ENCOURAGER LES ARTISTES. Incorporée par Lettres Patentes le 24 Dec. 1894. CAPITAL: \$50,000.00. BUREAUX: 210, RUE ST-LAURENT, MONTREAL. 2851 PRIX, D'UNE VALEUR TOTALE DE \$50,800, SONT DISTRIBUÉS TOUTES LES SEMAINES. Le tirage a lieu tous les MERCREDIS. UN PRIX DE..... \$1,000 00 UN PRIX DE..... 400 00 UN PRIX DE..... 150 00 ET 2848 AUTRES VARIANT DE \$1.00 à \$50.00. PRIX DU BILLET - - - - - 10 CENTS. Demandez les billets de la Société Artistique Canadienne. Nous expédions nos billets dans toutes les parties du pays sur réception du prix et de 3 cents en timbres-poste. ON DEMANDE DES AGENTS RESPONSABLES.

